

**VILLE DE SCEAUX**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**  
24 mars 2022

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 2022

<b>I-</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>II-</b>	<b>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>III-</b>	<b>APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....</b>	<b>4</b>
<b>IV-</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022 .....</b>	<b>5</b>
<b>V-</b>	<b>MOBILITÉ.....</b>	<b>6</b>
	Déploiement d'une nouvelle station « Vélib' » – approbation de l'avenant n° 1 à la convention avec Autolib Vélib Métropole. ....	6
<b>VI-</b>	<b>DOMAINE COMMUNAL.....</b>	<b>10</b>
	Déclassement suite à la désaffectation effective du terrain situé sentier de la Tour.....	10
<b>VII-</b>	<b>ACTION ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>15</b>
	Secteur de projet de Gaulle :.....	15
	o ..... Constitution d'une commission d'indemnisation amiable et autorisation au maire à signer les protocoles proposés par celle-ci. ....	15
<b>VIII-</b>	<b>ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....</b>	<b>20</b>
	Adhésion à l'association A+ c'est mieux !.....	20
<b>IX-</b>	<b>PROMOTION DU TERRITOIRE.....</b>	<b>24</b>
	Adhésion à l'association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT). ....	24
<b>X-</b>	<b>HABITAT .....</b>	<b>25</b>
	Plan France relance – approbation du contrat de relance du logement. ....	25
<b>XI-</b>	<b>AFFAIRES SPORTIVES.....</b>	<b>28</b>
	Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive Antony Métro 92. ....	28
<b>XII-</b>	<b>SÉCURITÉ .....</b>	<b>31</b>
	Adhésion au forum français pour la sécurité urbaine (FFSU).....	31
<b>XIII-</b>	<b>AFFAIRES FINANCIÈRES .....</b>	<b>36</b>
	Budget primitif 2022 .....	36
	o adoption du budget primitif 2022.....	36

o confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;36	
o ... autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M57) ; .....	36
o attribution des subventions d'équipement .....	36
Fiscalité directe locale 2022 – fixation des taux d'imposition .....	62
<b>XIV- ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>63</b>
Aide aux Ukrainiens – attribution d'une subvention à l'UNICEF .....	63
France Services – approbation de la convention à signer avec les partenaires.....	69
Rapport d'activités des services municipaux.....	70
<b>XV- RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>74</b>
Adoption de la charte d'utilisation des Systèmes d'information de la ville de Sceaux .....	74
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, sportive et police municipale .....	74
<b>XVI-VŒUX ET MOTIONS PROPOSENT PAR LES GROUPES D'ÉLUS .....</b>	<b>75</b>
Motion en faveur de la mise en place de moyens de participation à distance aux réunions publiques de la Ville. ....	75
<b>XVII- QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>79</b>
<b>XVIII- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....</b>	<b>79</b>
<b>XIX- DÉCISIONS DU MAIRE.....</b>	<b>79</b>
<b>XX- QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>80</b>
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	80
Question orale de Mme Maud BONTE.....	82
Question orale de M. Fabrice BERNARD .....	83
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN .....	85
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES .....	85
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	87

## **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 37 sous la présidence de Philippe Laurent.*

## **II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

### **M. le maire**

Mes chers collègues, nous allons commencer la séance. Je vais demander à M. Isnard de bien vouloir procéder à l'appel.

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **Numa ISNARD**

Merci, Monsieur le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Nadine Lacroix

- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi.
- ✓ Monique Pourcelot, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault.
- ✓ Théophile Touny, excusé, a donné pouvoir à Philippe Tastes.
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Frédéric Guermann.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Isnard.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

**IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022**

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 3 février 2022 ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'ai une remarque à faire et je la fais en présence de mon collègue, M. Szykowski.

Nous avons été surpris par la manière dont le conseil s'est déroulé, notamment le débat sur la politique générale qui illustre une facette de votre personnalité que nous ne connaissions pas. Vous n'avez fait preuve ni de bienveillance, qui est normalement de mise dans un conseil municipal ni de respect envers vos interlocuteurs que vous avez traités de tous les noms. Trois d'entre eux ont en tout cas été traités de noms qui n'avaient pas leur place dans ce conseil. Et vous n'avez pas non plus respecté l'esprit de la loi, puisque mon collègue, Philippe Szykowski, n'a pas pu parler. Vous avez en effet interrompu le conseil municipal de manière très cavalière sans permettre à M. Szykowski de parler. On voit là une facette que l'on ne connaissait pas de l'équipe municipale de M. Philippe Laurent.

Voilà. C'est tout ce que j'avais à dire.

**Philippe SZYNKOWSKI**

C'était effectivement une expérience assez troublante. Interrompre ainsi la séance, alors que mon collègue était en train de parler, est quelque chose de tout à fait inhabituel. Je pense que les esprits se sont échauffés. Une ambiance assez lourde s'était installée à la fin du conseil, vers une heure du matin.

Je n'ai pas pu m'exprimer, ce qui est tout de même assez désagréable, mais je pense que l'on pourra y remédier en posant des questions à divers moments, puisqu'il s'agissait bien de débattre de la politique générale de la municipalité. Nous essaierons de nous rattraper de ce point de vue.

Je pense toutefois que vous auriez pu être un peu moins vif, un peu moins brutal, afin d'éviter ce type d'incident assez déplorable.

**M. le maire**

Très bien. Nous passons au vote.

Qui est contre l'approbation de ce procès-verbal ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 3 février 2022 est adopté à l'unanimité.*

**M. le maire**

Je vous en remercie.

Je voudrais juste rappeler à l'ensemble des membres du conseil municipal que le projet de procès-verbal que vous recevez avec le dossier n'est pas communicable à l'extérieur tant qu'il n'a pas été approuvé par un vote du conseil municipal.

Je me suis rendu compte qu'il avait été communiqué à des personnes extérieures par certains membres du conseil municipal avant son adoption, ce qui n'est pas non plus très respectueux des élus.

Maintenant qu'il a été adopté, vous pouvez le communiquer. Merci à vous.

**V- MOBILITÉ****Déploiement d'une nouvelle station « Vélib' » – approbation de l'avenant n° 1 à la convention avec Autolib Vélib Métropole.****Patrice PATTEE**

La proposition que nous vous soumettons ce soir porte sur la création d'une quatrième station Vélib'.

La Ville a rejoint et intégré le service public de vélos en libre-service de la Métropole dès l'origine. À Sceaux, ce service a trouvé son public. D'année en année, les Scéens sont de plus en plus nombreux à l'utiliser. Nous vous proposons donc ce soir de créer une quatrième station en face de l'hôtel de ville, à mi-distance entre les stations de Robinson et de l'église.

Le choix de cette station est stratégique, la mairie de Sceaux étant l'un des employeurs importants de la ville et encourageant par ailleurs ses agents à favoriser les mobilités actives, comme vous avez pu le constater dans le Plan Vélo. Ce choix répond également à la demande des élèves de la cité scolaire Marie Curie de bénéficier d'une station à proximité de l'établissement.

Il s'agit donc ce soir de valider et d'approuver le projet d'installation d'une quatrième station Vélib' sur l'impasse de la mairie en substitution de quatre places de stationnement voitures.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

### **Philippe SZYNKOWSKI**

La question que je me pose sur la création de cette quatrième station Vélib' est la suivante : est-ce un choix de lieu optimal ?

Vous venez d'invoquer plusieurs raisons à ce choix : la proximité de la cité scolaire Marie Curie et la fréquentation des élèves, les agents de la mairie, le mode multimodal, comme l'on dit de nos jours, et la lutte contre la pollution.

Certes, mais n'y avait-il pas d'autres endroits dans d'autres quartiers qui auraient pu l'emporter ? Avez-vous eu à choisir entre plusieurs emplacements pour cette quatrième station ?

Le coût annuel d'une station Vélib' peut paraître élevé : 10 000 € de reste à charge pour la Ville pour cette nouvelle station. Pourriez-vous nous dire quelle est la différence entre le coût actuel et celui de l'ancien Vélib', le Vélib' Bolloré, si je puis dire ?

Si la différence de coût est importante, qu'est-ce qui peut justifier cet écart, en dehors du coût de l'inflation, de l'emplacement même de cette station ou du marketing qui peut en découler du fait de sa proximité avec la mairie ?

Y a-t-il des prestations nouvelles avec ce nouveau Vélib' ?

Je citerai à cet égard une anecdote. On disait que les Vélib' étaient reliés par une liaison satellitaire permettant de les géolocaliser en cas de vol. Or, j'ai constaté qu'à Sceaux ou dans d'autres villes de la région parisienne, on trouve parfois des Vélib' abandonnés qui restent plusieurs jours sur la chaussée sans être récupérés. Il semblerait manifestement que la liaison avec le satellite ne

fonctionne pas. Ou alors est-ce qu'on laisse aux citoyens et aux citoyennes le soin d'appeler pour signaler un vélo abandonné via le numéro figurant sur Internet ?

Merci de vos remarques.

### **Fabrice BERNARD**

Monsieur le maire, chers collègues, bonsoir.

Vous connaissez notre implication – je n'irai pas jusqu'à dire notre activisme – concernant la promotion des mobilités douces, en particulier la promotion des pistes cyclables indépendantes et sécurisées. À ce titre, nous soutenons bien évidemment toute initiative en ce sens, et donc le développement du Vélib'.

C'est également l'occasion de souligner le paradoxe déjà évoqué plusieurs fois :

- 1) La promotion de l'utilisation du vélo, sur lequel M. Pattée s'engage souvent.
- 2) Le développement du nombre de cyclistes.
- 3) Un aménagement sécurisé pour accueillir ce nombre croissant de cyclistes.

Mais en l'occurrence, rien n'est prévu. Il n'est pas prévu d'aménagements sécurisés prenant en compte cette évolution.

Plus de cyclistes sur la chaussée sans modifier l'organisation de la chaussée en maintenant *le statu quo* sur le thème « les vélos cohabiteront bien avec les voitures » est dangereux pour l'avenir.

Nous tenons à vous répéter cette maxime que l'on a déjà évoquée plusieurs fois. Nous voterons cependant pour la création de cette nouvelle station.

### **Liliane WIETZERBIN**

Je serai brève parce qu'une partie des questions a déjà été posée. Ma question porte sur les 10 000 euros de reste à charge pour la Ville. Je voulais savoir d'où cela venait. Je n'avais pas forcément en tête que le déploiement de Vélib' était déficitaire.

### **Xavier TAMBY**

Même question sur le coût. Je comprends qu'il y a 1 000 à 1 200 utilisateurs par mois, soit 0,80 € par utilisation sur le mois, ce qui me paraît beaucoup.

Par ailleurs, je n'ai rien contre le vélo et si, de toute manière, je me prononçais contre le vélo, je serai voué aux gémonies, mais cette idée de mettre au rebut l'usage de la voiture me déplaît. En raison du sacrifice de ces quatre places de parking situées en zone assez intense, je voterai contre cette délibération.

**M. le maire**

Monsieur Pattée, est-ce que vous pouvez répondre à ces questions ?

**Patrice PATTEE**

Je vais évidemment répondre à ces questions.

S'agissant du prix, vous avez parlé de service déficitaire. Non, le service n'est pas déficitaire. Il s'agit d'un marché qui a été signé par le syndicat Vélib' en 2017. C'est coût d'un peu plus de 40 millions d'euros pour le service tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le syndicat a fixé les prix des abonnements qui sont effectivement relativement faibles. Mais nous considérons qu'il s'agit d'un service public, raison pour laquelle il a été décidé d'avoir de tels prix, même si la grille tarifaire a été revue l'an dernier.

Il n'y a donc pas de déficit, mais le marché doit trouver son équilibre. Il faut donc définir la ligne de partage entre ce que paie l'utilisateur et ce que paie le contribuable. Dès le départ, le marché a été monté sur la base d'un reste à charge pour les collectivités de 20 000 euros par an et par station. C'est ce que paie la ville de Paris. En revanche, sur les communes de banlieue, la Métropole a pris la décision de subventionner ces stations à hauteur de 10 000 euros. Le reste à charge pour les collectivités s'élève donc à 10 000 euros. Il s'agit bien évidemment d'une estimation. Le reste à charge des collectivités est recalculé tous les ans après la prise en compte des recettes usagers. Depuis 2018, le reste à charge pour les communes de banlieue est de 10 000 euros, voire même un peu moins. Il n'y a donc pas de déficit. Ces 10 000 euros représentent la contribution des contribuables au fonctionnement de ce service public qui est un service comme tous les autres services de mobilité que vous connaissez (Bus, RER et métro) et pour lesquels l'utilisateur ne paie pas l'intégralité du titre de transport.

Pour information, nous avons essayé d'optimiser cette dépense et de la réduire autant que possible. Nous disposons ainsi de quatre stations à Sceaux, mais nous n'en payons que 3,5. Nous partageons en effet les coûts de fonctionnement de la station située dans le quartier des Blagis, avenue Jean Perrin, qui intéresse autant la population de Bagneux que celle de Sceaux, avec la ville de Bagneux.

Quant à la localisation de cette station, Monsieur Szykowski, peut-être avez-vous d'autres propositions. Nous avons considéré que cet emplacement à proximité d'un employeur majeur de la ville et à proximité de la cité scolaire Marie Curie était un bon choix. Si vous avez des idées pour d'autres implantations sur le territoire de la ville, rien ne vous empêche de les soumettre. Vous avez l'habitude des questions orales. Vous pouvez donc faire des propositions pour l'emplacement d'une cinquième station.

Je pense avoir répondu à vos questions sur la localisation de la station et sur le coût.

S'agissant des vélos abandonnés, il faut que vous sachiez que les vélos ne sont pas géolocalisés. Il n'y a pas d'histoire de satellite. Même les vélos Zoov ne sont pas géolocalisés. C'est surtout l'application embarquée dans le téléphone des utilisateurs qui permet de les suivre.

En revanche, tous les réglages que nous avons mis en œuvre depuis 2018 ont consisté à durcir le système, à forcer les utilisateurs à restituer le vélo. Tout vélo qui n'est pas raccroché continue à être facturé. On responsabilise l'utilisateur du Vélib' au travers de son porte-monnaie.

Il faut savoir que Vélib' est l'un des plus gros dispositifs de vélos en libre-service au monde : 20 000 vélos, 500 000 abonnés et 160 000 courses par jour. Sur une telle flotte, il peut arriver que des vélos passent au travers des mailles du filet. Il y en a de moins en moins, mais si tel est le cas, et puisque que cela vous agace de voir un vélo abandonné, vous avez la possibilité de le signaler au prestataire via le numéro affiché sur le vélo. Mais je vous répète que l'on gère 500 000 abonnés et 20 000 vélos. Il y a inévitablement donc des trous dans la raquette.

### **M. le maire**

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)*

## **VI- DOMAINE COMMUNAL**

### **Déclassement suite à la désaffectation effective du terrain situé sentier de la Tour.**

#### **Patrice PATTEE**

Je serais très rapide, puisque c'est une procédure assez fréquente que nous avons déjà rencontrée sur d'autres dossiers. Il s'agit de déclasser le domaine public pour pouvoir le céder dans le cadre de l'opération du programme immobilier engagé sur la propriété Trousseau.

Je ne reviendrai pas sur le détail de ce dossier puisque la note qui vous a été remise est très précise. Elle reprend tout l'historique de l'affaire. Ce qu'il faut retenir, c'est que si nous en sommes là aujourd'hui, c'est, parce que nous pouvons lever la condition suspensive du permis de construire.

Les recours déposés contre le permis de construire ont en effet été déboutés et le dernier peut aujourd'hui être déclaré définitif. Les conditions suspensives de la promesse de vente sont réalisées et nous pouvons donc passer à l'exécution de ce projet.

Ce bout de parking est devenu payant pour en mesurer l'attractivité. Cela nous a permis de vérifier qu'il n'assurait pas de fonctions essentielles au fonctionnement du quartier. Dès lors qu'il est devenu payant, sa fréquentation a en effet très sensiblement diminué.

Nous avons désaffecté la partie du parking qui doit être vendue dans le cadre de l'opération Trousseau via un arrêté du maire assez récent et nous procédons ce soir au déclassement, dernière étape du dossier avant la vente du terrain au promoteur.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Maud BONTE**

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir, chers collègues, bonsoir, chers concitoyens.

La loi sur le Grand Paris et le SDRIF prévoient une augmentation tendancielle de 70 000 logements annuels. Si les objectifs du précédent SDRIF n'avaient pas été atteints, et de loin, il n'en est pas de même aujourd'hui. De 70 000 logements prévus, nous avons dépassé le chiffre jusqu'à 91 000 logements annuels avant la Covid. On assiste actuellement aux opérations de BTP qui sont relancées.

Dans ce cadre, Sceaux fournit une offre substantielle de logements grâce au PLU de la ville. Nous avons en effet le quartier Robinson avec plus de 700 logements, Albert 1<sup>er</sup> avec les 72 logements du promoteur Nacarat, Lakanal avec également le promoteur Nacarat et le centre-ville avec toujours le promoteur Nacarat. Il y a aussi le 1 rue Maréchal Joffre, 18,50 m de hauteur et le 5 rue Maréchal Joffre avec 18,50 m de hauteur également.

Sceaux contribue donc activement à promouvoir le logement sur son territoire. Aussi cette nouvelle densification de 87 logements est-elle excessive. La maîtrise de l'étalement urbain consiste au contraire à laisser des espaces verts. Ici, 50 arbres seront abattus sur 52 et 5 ha seront artificialisés, la partie appelée « pleine terre » étant réduite et d'une épaisseur de 1,50 m au-dessus de la dalle de béton du parking. Aussi, l'espérance de ces arbres pour donner le maximum d'eux-mêmes sera-t-elle contrecarrée.

Combien d'arbres seront replantés, capables de fournir les échanges gazeux à l'identique ?

En outre, il est parlé dans le texte du renouvellement et de l'intensification urbaine dans les secteurs desservis par les transports en commun. Alors que les constructions du Plessis-Robinson, de Sceaux, le 24 mars 2022

Châtenay-Malabry et d'Antony se sont multipliées et que les bus et les RER sont bondés – nous le savons tous – il apparaît peu légitime de prétendre que la présence des lignes de transport en commun actuelles permet de nouvelles constructions.

Je voudrais ensuite parler de ce déclassement de l'emprise communale qui intervient suite à sa désaffectation effective. Celle-ci s'est faite de façon autoritaire puisque des barrières ont été installées empêchant le stationnement. Malgré le passage du parking gratuit au parking payant, ce parking gardait toute sa fonction et son intérêt public.

Mes questions sont les suivantes :

Où est le rapport de l'huissier Maître Richard ? Il ne nous est pas soumis.

Comment le comptage de la fréquentation a-t-il été effectué avant au moment de la gratuité et après au moment du payant. Pouvez-vous nous en donner le détail ?

Enfin, que signifie la vocation de rue du sentier de la Tour ? Que prévoyez-vous ?

Je vous remercie, Monsieur le maire.

### **Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Je crois que Maud Bonté a à peu près tout dit, mais je vais quand même rajouter deux ou trois choses. S'agissant notamment de la note de présentation, vous nous refaites toujours le même petit couplet sur les 70 000 logements et la loi sur le Grand Paris, mais contrairement à la loi SRU, il n'existe aucune obligation de construire autant de logements que ce que vous avez fait et prévoyez de faire sur la commune de Sceaux.

Je vous épargne mon petit refrain sur la densification et la bétonisation, mais les Scéens s'en rendent désormais compte. Je rencontre des gens dans la rue ou sur le marché qui m'interpellent et me disent que j'avais raison, que Jean-Christophe Dessanges a également raison et que le maire est bien en train de bétonner la ville. Mais c'est désormais trop tard. Cela pousse de partout comme des champignons. Ici, 90 logements supplémentaires. Là, 20 logements supplémentaires.

Au-delà de l'enlaidissement du quartier des Chéneaux-Sablons induit par cette opération assez dégueulasse, il s'inscrit quelque chose d'assez scandaleux dans le sens où ce déclassement s'est fait au profit de la famille Trousseau. On est passé d'une zone UE pavillonnaire à une zone UC à la faveur du vote sur la modification du PLU. Je dirais que l'immoralité s'ajoute à l'enlaidissement, ce qui est vraiment honteux.

### **M. le maire**

Merci de cette intervention constructive.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Monsieur Pattée, voulez-vous rajouter un commentaire ?

**Patrice PATTEE**

Ce sera très rapide. Je voulais juste faire deux ou trois remarques.

50 arbres sur 52. Madame Bonté, vous êtes très performante dans le dénombrement de ces arbrisseaux. Je suis allé dans la propriété. C'est effectivement un peu touffu. C'est de la végétation spontanée. Nous l'avons bien évidemment analysée. Il n'y a rien de significatif. Vous avez bien noté que deux arbres étaient préservés. Ce sont des féviers d'Amérique qui se trouvent sur le sentier de la Tour et que nous avons souhaité préserver. La mise au point de ce projet a d'ailleurs pris un peu de retard, car nous avons demandé à l'architecte de revoir plusieurs fois son projet pour contourner et préserver ces deux féviers d'Amérique. Quelques arbres présents sur le parking seront par ailleurs également préservés. Tous les arbres ne seront donc pas détruits. Ce qui sera détruit, c'est cette végétation touffue et spontanée de la propriété Trousseau. Cela fait très longtemps que M. et Mme Trousseau ne s'occupent plus de leur jardin et la nature a repris ses droits.

S'agissant du bilan de la pleine terre, je ne sais pas si vous considérez que le parking que nous allons détruire était de la pleine terre, mais jusqu'à preuve du contraire, de l'enrobé n'est pas de la pleine terre. Nous allons construire sur le parking et remplacer un plâtras d'enrobé par un bâtiment.

En ce qui concerne les transports, je pense que vous pourriez avoir un regard un peu plus large puisque l'on travaille aujourd'hui sur le PLUi. On peut donc regarder ce qui se passe autour de nous, les logements qui sont construits chez nos voisins. Puisque vous êtes une citoyenne éclairée, vous avez sans doute observé l'évolution de la population de Sceaux comparée à celle des communes voisines. Je vous laisse donc commenter vous-même les tableaux de l'INSEE. Vous le savez sans doute, les infrastructures de transport de masse se développent. Nous en avons parlé lors du dernier conseil municipal. La ligne 4 a été prolongée, la ligne 15 est en chantier et va bientôt ouvrir. La ligne RER qui nous est chère va être dotée de nouvelles rames à deux étages avec une augmentation de la capacité de l'ordre de 30 %. C'est vrai qu'il faut attendre encore trois ans et que l'on s'impatiente, mais c'est quelque chose qui est dans les tuyaux. Et je ne parle pas du tram T10 et des bus qui feront prochainement l'objet d'un nouveau marché engagé par le territoire. Et bien évidemment, pour faire plaisir à M. Bernard, le vélo prend également toute sa part. Nous ne pouvons pas dire que ce territoire qui nous est cher se développe inconsidérément sans prendre en compte les infrastructures de transport permettant d'accompagner un développement qui, s'agissant de Sceaux, reste très raisonnable.

Voilà, Monsieur le maire, ce que je voulais dire sur les quelques remarques de Mme Bonté.

S'agissant de l'acte autoritaire de la désaffectation de ce parking, il faut bien à un moment mettre des barrières. Mais si vous suivez un peu l'actualité de ce conseil municipal, vous saviez qu'il était

prévu de désaffecter ce parking. Et il y a bien un moment où il faut passer à l'acte. Mais c'est quelque chose que nous avons annoncé dans cette enceinte. Il n'y a rien de nouveau.

S'agissant des commentaires de M. Tamby, je ne les relèverai pas.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Je rappelle que cette affaire a fait l'objet d'une délibération le 27 juin 2019, d'un permis de construire le 7 août 2020, que le permis de construire a été contesté et que cette contestation n'a pas prospéré. L'affaire est donc faite. Vous pouvez le regretter, mais c'est fait.

Madame Bonté, je vous donne à nouveau la parole, mais pour quelques secondes seulement. On ne va pas continuer comme la dernière fois où vous avez été privés, malheureusement pour vous, du débat sur la politique générale, parce que vous aviez trop parlé avant.

**Maud BONTE**

Puis-je prier M. Pattée de lire le permis de construire ? Je n'ai rien compté. Il était noté sur une page 50 arbres sur 52. Je vous enverrai la photo. C'est la première chose.

**M. le maire**

Très bien. Merci, Madame Bonté.

Nous passons au vote.

**Maud BONTE**

Vous n'avez pas répondu aux autres questions. Où est le rapport de l'huissier, Maître Richard ?

**M. le maire**

Il vous sera transmis si vous en faites la demande.

**Maud BONTE**

Je vous en fais la demande, mais cela aurait dû nous être communiqué.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle*

Sceaux, le 24 mars 2022

*Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby) et 2 abstentions (M. Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin).*

## VII- ACTION ÉCONOMIQUE

### Secteur de projet de Gaulle :

- **Constitution d'une commission d'indemnisation amiable et autorisation au maire à signer les protocoles proposés par celle-ci.**

### M. le maire

La délibération suivante concerne le secteur de projet de la place du Général de Gaulle.

Comme vous le savez, nous avons engagé une opération de requalification du secteur de Gaulle avec une extension du centre-ville. Un certain nombre de travaux préparatoires ont déjà commencé. Pour l'instant, ils n'ont pas trop d'impact sur le fonctionnement des commerces de la zone. Mais les nuisances à terme pouvant être relativement importantes, il est d'usage d'indemniser les commerçants et professionnels dont le chiffre d'affaires viendrait à diminuer en raison de la gêne occasionnée par ces travaux. Il s'agit d'une procédure tout à fait classique. La note de présentation décrit en détail l'objet de cette commission d'indemnisation. Je n'y reviens donc pas.

Il vous est proposé de constituer une commission composée de :

- ✓ 9 membres avec voix délibérative à savoir :
  - 4 élus désignés par le conseil municipal,
  - 1 représentant de la Chambre de commerce et de l'industrie des Hauts-de-Seine,
  - 1 représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine,
  - 1 représentant de la DGFIP,
  - 1 expert-comptable,
  - Le président de l'Union des commerçants et artisans de Sceaux (UCAS).
- ✓ 1 membre à voix consultative : le chargé de mission Économie/commerce de la ville de Sceaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création de la commission d'indemnisation amiable, d'en désigner ses membres, d'approuver son règlement intérieur, et d'autoriser le maire à signer les protocoles transactionnels établis sur proposition de la commission.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Maud BONTE**

Merci de me donner la parole.

Je voulais avoir un certain nombre d'informations. Lors de l'enquête publique, des bandes de voiries ont été désaffectées et déclassées pour que ce domaine public puisse être mis en vente auprès du promoteur. Je voulais vous demander quel a été le montant de ces terrains vendus. Ces bandes étaient situées le long de la rue Houdan entourant le parking et en redescendant rue Voltaire.

Pourrais-je avoir accès à l'acte de vente, s'il vous plaît ? Et pouvez-vous d'ores et déjà donner le montant de la vente de ces bandes ?

Je vois également que la Ville, en tant que maître d'ouvrage des espaces publics, s'occupera du dévoiement des réseaux nécessaires à la réalisation de l'ensemble immobilier accueillant le parking public. Pourriez-vous clairement expliquer de quoi il s'agit, s'il vous plaît ?

En ce qui concerne cette commission d'indemnisation à l'amiable, pouvez-vous évaluer d'ores et déjà combien de commerces seront concernés, quels secteurs seront pris en compte ? Est-ce qu'il s'agit de commerces strictement accolés au parking ? Des commerces situés dans la rue piétonne pourront-ils bénéficier de ce système ?

S'agissant du mécanisme concret de cette commission consultative, quand sera-t-elle mise en œuvre ? Le sera-t-elle après accord du permis de construire ? Le nom des commerçants concernés et les montants d'indemnisation seront-ils publiés après la décision que vous prendrez en tant que maire de Sceaux ?

Je constate enfin que la commission sera composée de plusieurs membres, dont quatre élus désignés par le conseil municipal. Ferez-vous une place à l'opposition ? Nous insistons pour avoir une place dans cette commission consultative.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Cette commission pourrait être fort utile pour envisager l'indemnisation des riverains commerçants si cela devait compromettre gravement leurs activités. Toutes sortes de critères sont requis dans le projet que vous nous avez soumis, mais il faut aussi tenir compte des préjudices que pourraient avoir à supporter les habitants vivant dans l'environnement immédiat et prévoir une organisation à cette fin.

Une représentation pluraliste des quatre représentants du conseil municipal semble aussi souhaitable.

Sur quelle ligne budgétaire cette indemnisation se fera-t-elle et dans quelle limite maximale ?

**Xavier TAMBY**

Par continuité avec mon opposition complète et totale à ce projet absolument atroce, je voterai contre. Mais je précise qu'en réalité, ce ne sont pas seulement les commerçants qui devraient être indemnisés, mais bien tous les habitants et même tous les Scéens qui devront subir les conséquences en termes de circulation et de manque de lumière sur ce versant sud de la place Charles de Gaulle.

**M. le maire**

Merci beaucoup.

Je pense, Madame Bonté, que vous n'avez peut-être pas eu le temps de lire en détail le projet de règlement intérieur soumis à votre vote. Il est en effet indiqué que cette commission ne vaut que pour les travaux préparatoires, sachant que nous mettrons en place une deuxième commission pour les travaux de creusement du parking. Il y aura en tout cas une nouvelle délibération du conseil municipal.

En l'occurrence, il s'agit des travaux listés à l'article 8 du projet de règlement :

Rue du Four :

- ✓ Mai à juillet 22 : assainissement (VSGP)
- ✓ Août à début septembre 22 : électricité et télécom

Rue Houdan/place de Gaulle :

- ✓ Juillet à août 22 – eau potable (Véolia)
- ✓ 2023 – assainissement département (SEVESCO)

Rue Voltaire/entrée rue Houdan :

- ✓ Mai 2022 : électricité et télécom
- ✓ Août – début septembre 2022 : défense incendie
- ✓ Fin 2022 : gaz rive Ouest rue Voltaire.

Vous voyez qu'il y a énormément de réseaux à reprendre. Ces travaux ne sont pas toujours très importants. Ils peuvent néanmoins gêner l'accès aux commerces.

Cette commission d'indemnisation s'inscrit dans un cadre réglementaire tout à fait précis qui ne permet d'indemniser que les acteurs économiques directement gênés, par une restriction d'accès par exemple. Lorsqu'il n'y a pas de restriction d'accès, les textes considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'indemniser les acteurs économiques. Ceci concerne donc exclusivement les acteurs économiques situés entre la place de la poste et l'extrémité de la rue du Four.

S'agissant de votre question sur la désaffectation des espaces publics, je vous rappelle qu'il s'agit d'espaces départementaux et que les choses se sont faites directement entre le Département et le constructeur. Nous ne sommes donc pas partie prenante dans cette affaire.

**Maud BONTE**

Le vote a-t-il déjà eu lieu au conseil départemental ?

**M. le maire**

Je ne sais pas. Je ne siège pas au conseil départemental. Il faut demander aux élus qui siègent au conseil départemental. Il n'y en a pas parmi nous.

Lorsque ce vote interviendra, nous en serons probablement informés, car il faut aussi désaffecter ces espaces, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ils sont toujours ouverts au public. C'est notamment le cas du trottoir le long des pompes funèbres et du Chiquito. Pour l'instant, il n'y a pas eu de délibération actant la vente de ces espaces.

Et s'agissant de votre souhait de pouvoir siéger dans cette commission, la majorité municipale a considéré que ce n'était pas nécessaire.

Nous passons au vote sur la création de cette commission d'indemnisation exclusivement valable pour les travaux préparatoires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je voterai contre, car cela va l'encontre de nos engagements pour une plus grande transparence des actions de la Ville.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ;5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)*

**M. le maire**

Pour siéger en qualité de représentants du conseil municipal dans cette commission d'indemnisation, il est proposé de désigner :

Sceaux, le 24 mars 2022

Membres titulaires :

- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Claire Vigneron

Membres suppléants :

- ✓ Annie Bach
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Jean-Pierre Riotton

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)*

**Indemnisation d'éviction commerciale****M. le maire**

Toujours dans le secteur de Gaulle, une indemnité d'éviction commerciale. Nous sommes propriétaires des immeubles situés 71 et 73 rue Houdan. Après toute une série de procédures, une négociation a eu lieu avec la société OGF pour que les pompes funèbres puissent s'installer dans l'immeuble situé en face de la mairie, ce qui est très intéressant, puisque les pompes funèbres aiment se trouver à proximité des mairies pour faciliter le travail en commun.

Pour que tout ceci puisse se faire, la Ville est amenée à indemniser les pompes funèbres générales à hauteur d'une indemnité négociée à 240 000 euros. Ce montant était d'ailleurs prévu dans l'équilibre économique de l'opération, tout comme le montant dont nous avons délibéré récemment en faveur du restaurant chinois.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Liliane WIETZERBIN**

Je ne crois pas avoir le bon protocole. J'ai bien un lien intitulé « Protocole OGF », mais lorsque je clique dessus, c'est le document « Subventions aux associations qui apparaît ».

*Mme Dec transmet le document papier à Mme Wietzerbin.*

**M. le maire.**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)*

**VIII- ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE****Adhésion à l'association A+ c'est mieux !****Florence PRESSON**

Il ne vous a pas échappé que nous sommes très mobilisés depuis plus de 10 ans sur la création et le développement de tiers lieux à Sceaux. Dans la droite ligne de cet engagement, il nous paraît important de rejoindre l'association A+ c'est mieux, une association qui fédère les tiers lieux et toutes leurs parties prenantes.

**M. le maire**

Merci, Madame Presson.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Philippe SZYMKOWSKI**

Tous ces tiers lieux sont présentés comme des lieux d'innovation, d'échanges d'idées, de pratiques ou encore de fêtes.

Il est dit que le nombre de personnes concernées dans les différentes communes est encore modeste ; environ 200. Vous évoquez une subvention de 300 euros annuellement. D'accord pour cette adhésion si cela peut permettre de faire grandir l'intérêt porté à la Manufacture de Sceaux, sachant que Sceaux Smart adhère déjà à A+ c'est mieux, domiciliée à Malakoff.

Il ne faut pas bien sûr que cela devienne une espèce de truc de happy few réservé à quelques connaisseurs qui s'autocongratulent.

### **M. le maire**

Je suis d'accord. Vous avez raison.

### **Liliane WIETZERBIN**

Effectivement, on a tous en tête le souvenir de l'été passé à l'Amiral utilisé comme tiers-lieu durant l'été de la Coupe du monde. C'était une très belle initiative. À ce titre, je pense que c'est une bonne idée d'adhérer à A+ c'est mieux.

Puisque la Manufacture est citée, je voudrais en profiter pour avoir un premier bilan sur son ouverture. Quelle est sa fréquentation ? Quelle est la répartition entre l'usage privé et l'usage professionnel. Quelles difficultés se posent ? Je voudrais aussi savoir s'il existe d'autres tiers-lieux à Sceaux, puisque vous dites que la Ville est très active en la matière. Je voudrais enfin savoir quelles autres idées sont dans la bannette et quel est le premier bilan de la Manufacture.

### **Fabrice BERNARD**

À chaque conseil municipal, nous avons l'occasion d'approuver ou non l'adhésion de la ville de Sceaux à telle ou telle association. Nous avons à l'ordre du jour aujourd'hui trois points correspondant à chaque fois à une adhésion à une association, soit trois adhésions à trois associations différentes pour ce seul conseil municipal.

On perçoit parfois leur utilité, mais pas toujours, comme c'est le cas aujourd'hui avec l'association A+ c'est mieux, une association que je ne connaissais pas.

Dans la présentation de Mme Presson et pour comprendre l'objet de cette association, j'ai noté la phrase suivante : « *avec une gouvernance inclusive, elle fédère largement les tiers-lieux, les travailleurs des tiers-lieux, des communes et des partenaires divers* ».

Je suis allé sur le site de l'association A+ c'est mieux. Sur la première page qui présente l'association, je suis tombé sur la phrase originale dont s'est certainement inspirée Mme Presson et que je vous lis dans son intégralité : « *Avec une gouvernance sociocratique inclusive, elle fédère largement les tiers-lieux, les travailleurs des tiers-lieux et des Communs et des partenaires divers* ». On notera que le terme « sociocratique » a été retiré, peut-être pour que la phrase soit plus accessible, mais surtout que le terme original « Communs » a été remplacé par celui de

« communes », ce qui n'est pas la même chose. Les Communs désignent en effet des ressources produites et/ou entretenues collectivement par une communauté d'acteurs, ce qui n'a rien à voir avec les communes.

Il s'agit donc d'une présentation tronquée de l'association, puisque vous nous dites que des communes sont adhérentes alors que l'on parle de Communs dans le texte original et non de communes. Sceaux serait donc la première commune adhérente.

Plus loin, toujours sur le site de cette association, je vous laisse apprécier le fonctionnement de cette association : « *A+ c'est mieux ! est une association collégiale organisée en cercles de travail.*

*Lors de la constitution et chaque année, les membres élisent sans candidat des référents pour chaque cercle qui composent eux-mêmes le Conseil Cocœur ».*

Tout cela est quand même très fumeux ! On ne votera donc pas l'adhésion à cette association.

### **Xavier TAMBY**

Je voudrais remercier Fabrice, car je n'ai pas eu le réflexe d'aller sur le site Internet de l'association. Et c'est assez grandiose. C'est à mourir de rire. Je voterai évidemment contre.

### **Florence PRESSON**

Quels autres tiers-lieux à Sceaux ? Je vous rappelle l'existence de Sceaux Smart coconstruit avec la Ville après une analyse des besoins menée il y a déjà une dizaine d'années sur l'intérêt de disposer de lieux de coworking pour éviter que les Scéens ne prennent le RER ou la voiture tous les jours pour aller travailler. Nous sommes ravis d'avoir pu poursuivre cette coconstruction avec Valérie Andrade qui a pris la direction de Sceaux Smart. Et nous sommes toujours assez présents à ses côtés.

Cela a été aussi le Petit Voisin que vous connaissez peut-être et qui se trouve dans la Maison éphémère des transitions. La Manufacture répond effectivement à la définition d'un tiers-lieu, soit un lieu partagé par plusieurs types de personnes pour plusieurs types d'activités. C'est effectivement un sujet qui nous intéresse et je pense que d'autres tiers-lieux verront le jour à Sceaux en 2023.

S'agissant du bilan sur la Manufacture, il est vrai que ce n'est pas vraiment lié à cette délibération et que cela aurait pu faire l'objet d'une question lors d'un prochain conseil municipal, mais j'avais fait le pari que l'on passerait au moins 20 minutes sur l'examen d'une adhésion de 300 euros.

La Manufacture a ouvert en novembre. Elle a été coconstruite avec une cinquantaine de citoyens qui ont participé à la mise en œuvre du fonctionnement de ce lieu. Six ou sept ateliers se sont tenus depuis l'ouverture, animés par des bénévoles ayant participé à la création de ce lieu et proposant des activités pour le faire vivre. De simples visiteurs ainsi que des écoles d'autres communes

viennent découvrir le lieu et échanger. Et il y a aussi la constitution de créateurs dans le textile. Grâce à l'ouverture de cette manufacture, un certain nombre de citoyens et de citoyennes sont venus nous rencontrer, les uns pour présenter les langes qu'ils fabriquent, les autres pour des tee-shirts, des culottes, des sacs, toutes sortes d'objets divers et variés. Une marque « Made In Sceaux » (Fabriqué à Sceaux) est d'ailleurs en plein développement. À cet égard, la Manufacture aide l'une des créatrices à recruter deux couturières semi-professionnelles ou professionnelles.

C'est donc un bilan plutôt positif en très peu de mois. Des espaces peuvent accueillir des résidents. Des visites sont en cours et en septembre, la Manufacture sera sans doute quasi remplie.

Le milieu des tiers-lieux est très cosmopolite. Il y a de tout. Il y a des professionnels très carrés et des personnes qui sont un peu plus créatives, qui sont dans des lieux où il y a un peu plus de fêtes. C'est représentatif de la société. C'est un ensemble.

Je ne vais pas, en tant que représentante de Sceaux, aller refaire leur site Internet et corriger leurs propos. C'est cela aussi qui est intéressant. C'est de se dire que l'on n'est peut-être pas obligé d'adhérer à chaque mot...

### **Fabrice BERNARD**

En l'occurrence, c'est vous qui avez rédigé la note de présentation.

### **Florence PRESSON**

S'il vous plaît, je n'ai pas terminé.

Si l'on commence à regarder chaque mot de chaque tract, on aurait beaucoup à dire. Selon nous, il est important que les acteurs qui animent ces lieux puissent se rencontrer pour échanger de bonnes pratiques. Casaco est un tiers-lieu qui s'est beaucoup inspiré du nôtre, mais qui apporte aujourd'hui des couleurs et une particularité différente.

### **M. le maire**

Merci, Madame Presson.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire*

*Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby).*

## **IX- PROMOTION DU TERRITOIRE**

### **Adhésion à l'association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT).**

#### **Sylvie BLERY-TOUCHET**

L'association nationale des élus des territoires touristiques, créée en 1930, est la seule à fédérer, au plan national, les élus œuvrant en faveur du tourisme. Elle a pour vocation de rassembler tous les territoires touristiques de notre pays avec leurs spécificités géographiques.

Elle participe activement aux auditions et groupes de travail mis en place par le Gouvernement et le Parlement et travaille en commun avec d'autres associations d'élus pour interpeller l'État sur ces thèmes.

Il paraît pertinent que la Ville, compte tenu de son attractivité, puisse adhérer à ce réseau pour bénéficier de l'expertise et des conseils juridiques qu'offre l'ANETT pour toutes les questions liées au tourisme.

La cotisation annuelle s'élève à 1 268 € ; elle est proportionnelle au nombre d'habitants. Le renouvellement de l'adhésion pourra être effectué par tacite reconduction.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion à cette association.

#### **M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)*

*M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote.*

Sceaux, le 24 mars 2022

## **X- HABITAT**

### **Plan France relance – approbation du contrat de relance du logement.**

#### **Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

L'État accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier. Dans ce contexte, la ville de Sceaux participe à la signature d'un contrat tripartite entre l'État, le territoire Vallée-Sud Grand Paris et les communes, faisant état des perspectives en matière de production de logements neufs, cohérentes avec les objectifs prévus au schéma régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France.

Ce contrat de relance du logement s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes sur la période septembre 2020 – août 2021.

Pour les collectivités où des logements sont construits, ce nouveau dispositif prévoit une aide de 1500 € par logement éligible.

Les objectifs de production par commune indiqués au contrat doivent intégrer l'ensemble des logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.

Les logements individuels (issus de permis de construire créant moins de deux logements) et les opérations dont le coefficient d'occupation des sols est inférieur à 0,8 ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'aide financière, mais participent à l'atteinte de l'objectif qui contribue à rendre la collectivité éligible à une aide.

Le nombre de logements dont l'autorisation est intervenue ou interviendra de façon probable sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 est de 300 logements. Cette perspective semble réaliste.

Les deux tiers, soit 200, seront subventionnables, car réalisés avec un coefficient d'occupation des sols supérieur à 0,8.

C'est pourquoi il est proposé de prendre en compte ce nombre de 200 comme base de calcul pour la demande de financement présentée à l'État à ce titre.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer ce contrat de relance.

#### **M. le maire**

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Sceaux, le 24 mars 2022

**Philippe SZYNKOWSKI**

Contrat de relance du logement, autorisations d'urbanisme entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022, une subvention de 1 500 € par logement si le COS est supérieur à 0,8.

À Sceaux, 200 logements sur les 300 prévus, dont 89 ont été à ce jour autorisés. Ce sont donc les différentes informations que vient de nous fournir Mme Holuigue-Lerouge. Et 150 logements sociaux en prévision dans ce cadre, ce n'est pas rien.

La question que je pose est la suivante : que recouvre précisément l'expression « *autorisation d'urbanisme* » ?

Les textes parlent de relance de la construction durable. Quel sens précis est donné à cette expression ? Moins de béton ? L'usage de pompes à chaleur, de la biomasse ? Les sources d'eau chaude en sous-sol ?

Merci de vos remarques.

**Xavier TAMBY**

Je remarque simplement que le lobby du BTP, des promoteurs immobiliers et de tous leurs réseaux sont à l'œuvre. Je trouve cela absolument affligeant. Je rappelle que 400 000 logements sont vacants en Île-de-France. Il y a des raisons à cela et des actions sont sans doute à mener au niveau national et local.

Bien évidemment, vu l'état dans lequel se trouve la Ville avec tous les programmes que vous accordez, si l'on devait construire encore davantage, comme vous l'avez twitté, je ne pourrais que le déplorer.

Je voterai bien évidemment contre.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Pour une fois, je ne serai pas d'accord avec mon camarade Xavier Tamby.

Je dis bravo au gouvernement...

*Rires dans la salle*

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, bravo au gouvernement de Jean Castex et bravo au Président Macron d'avoir permis dans le plan France Relance de favoriser le développement durable et la construction.

Bien évidemment, nous voterons pour. On a bien noté que nous aurons un bilan de l'opération le 31 août prochain pour voir sur ces 200 logements combien auront été réalisés.

Personnellement, je voterai pour. Et comme nous sommes dans une posture politique, je laisse chacun de mes colistiers décider en leur âme et conscience de leur vote sur cette délibération.

**M. le maire**

Parce que, d'habitude, ce n'est pas le cas ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Si, c'est le cas.

**M. le maire**

Pardon, je n'avais pas compris.

Je voudrais simplement dire à M. Szykowski qu'une autorisation d'urbanisme équivaut à un permis de construire. C'est simple.

Contrairement à ce qu'a évoqué M. Dessanges, ce ne sont pas les logements réalisés, mais les logements dont le permis de construire a été accordé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.

L'opération du sentier de la Tour rentre par exemple dans ce décompte. L'objectif est bien de 200 logements avec un COS supérieur à 0,8. Beaucoup de permis de construire ne donnent pas lieu à un COS supérieur à 0,8 à Sceaux. Il s'agit donc d'une mesure qui encourage en effet à une certaine densification.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)*

**M. le maire**

Nous sommes tous pour la densification sauf M. Tamby. C'est parfait !

**Xavier TAMBY**

Vous admirez ma cohérence.

**M. le maire**

Absolument.

**XI- AFFAIRES SPORTIVES**

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive Antony Métro 92.**

**Philippe TASTES**

Comme chacun le sait, Sceaux est une ville sportive. Nous établissons des conventions d'objectifs entre la ville et les associations sportives et il s'agit en l'occurrence de l'association Antony Métro 92.

La Ville encourage le développement d'actions à caractère sportif, éducatif et citoyen, dans le cadre d'une politique volontariste visant à promouvoir les activités physiques sportives et de loisirs.

Des conventions d'objectifs sont ainsi établies en vue de définir les objectifs que les clubs et associations s'engagent à poursuivre dans le cadre de leur objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant aux budgets des exercices concernés.

Dans le cadre de ces dispositions, la signature d'une convention est proposée avec le club de rugby « Antony Métro 92 ».

Une collaboration peut en effet se développer avec ce club en liaison avec une discipline sportive qui revêt une place particulière à Sceaux.

Ainsi que l'atteste la fresque installée en 1899 dans le parloir du lycée Lakanal, œuvre du peintre Octave Guillonnet, en hommage à Frantz Reichel, ancien élève du lycée de 1885 à 1889 et introducteur en France du rugby à XV, le rugby est une discipline sportive qui a marqué l'histoire de la Ville depuis de très nombreuses années. L'Académie pôle Espoirs du lycée Lakanal, premier sport-études rugby créé en 1973, a formé plusieurs futurs internationaux tout en leur donnant un bagage scolaire.

Le rapprochement avec le club de rugby implanté à proximité constitue donc une opportunité de promouvoir davantage cette discipline à Sceaux, sachant qu'un nombre de familles de plus en plus important marque un intérêt certain pour ce sport. Le club accueille d'ailleurs d'ores et déjà 31 jeunes scéens.

Il est donc proposé la signature d'une convention avec ce club, par laquelle celui-ci s'engagera, outre les actions énoncées dans les conventions du même type, à étudier, dans le cadre du projet Sceaux, le 24 mars 2022

« 1001 rugby », la possibilité de former les éducateurs sportifs et les animateurs de la Ville, afin qu'ils puissent mettre en place la pratique du rugby dans les écoles et les centres de loisirs. Chaque année, ce projet se conclura par la proposition de participation des écoles et centre de loisirs volontaires aux tournois organisés sur le site de la Grenouillère par l'association. En outre, le club participera à la fête annuelle des Sports de Sceaux, comme il le fait déjà.

La Ville s'engage enfin à verser une subvention votée par le conseil municipal. Pour l'année 2022, il est proposé de fixer cette subvention à 5 000 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes des conventions d'objectifs à intervenir avec l'association sportive « Antony Métro 92 » pour la période 2022, 2023 et 2024.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Tastes.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Philippe SZYNKOWSKI**

En relisant bien la convention d'objectifs, on constate qu'il y a une vigilance particulière apportée aux impératifs de respect de la laïcité. Est-ce à dire qu'il y a eu des événements qui n'étaient pas souhaitables ? Pourquoi insister là-dessus ?

Je vois également apparaître la notion d'ETAPS. Pourriez-vous nous donner un peu plus de renseignements sur cette notion ?

Et une subvention de 5 000 euros, ce n'est pas rien. C'est tout de même important.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Plusieurs choses.

La première – et mon collègue Philippe Tastes ne l'a pas rappelée – c'est que nous avons eu une belle victoire ce week-end. Et je pense que nous en aurons d'autres en rugby dans les années à venir. C'est effectivement un sport qui marche bien en France, qui accueille de plus en plus de jeunes. La pratique en club associatif est une très bonne chose, car elle permet de former les jeunes au respect et à un rugby sans coups et sans risques. Le rugby est en effet un sport devenu assez violent.

S'agissant de l'équipe, je la connais personnellement. C'est une bonne équipe adossée à une équipe solide au niveau de la mairie d'Antony. De ce côté-là, nous n'avons pas de problème et les 5 000 euros nous semblent justifiés compte tenu de la qualité du travail fourni par cette équipe.

Nous voterons donc pour l'attribution de cette subvention.

Sceaux, le 24 mars 2022

**Liliane WIETZERBIN**

J'avais une remarque sur le montant, parce que 5 000 euros, ce n'est pas rien. On le verra un peu plus tard lors de l'examen du budget. 31 Scéens adhérents, cela paraît assez peu en regard d'autres associations qui comptent davantage d'adhérents.

Ma question est donc la suivante : comment sont décidés ces montants et sur quels critères décide-t-on de les attribuer. Quel est par ailleurs le retour pour la Ville ? Est-il prévu des retombées en termes d'image ? À quoi servent ces 5 000 euros et quelle est la contrepartie pour la Ville en échange de ces subventions qui ne sont pas négligeables ?

**Philippe TASTES**

S'agissant du paragraphe relatif au respect de la laïcité, c'est précisé dans toutes nos conventions d'objectifs. Cela va sans dire, mais c'est mieux de le préciser, afin d'éviter tout malentendu sur ces sujets.

Pardonnez notre jargon. Il est vrai que l'on parle d'ETAPS, mais ce sont en fait des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives. Voilà pour cet acronyme. J'espère avoir répondu à votre question.

Pour répondre à M. Dessanges, j'ai même oublié de parler de la Coupe du monde 2023 qui aura lieu en France. Merci de ce rappel.

S'agissant du montant des subventions octroyées aux clubs sportifs, c'est une question qui s'est déjà posée à notre assemblée. On peut se questionner sur le montant de ces aides, mais elles sont le fruit de négociations et de discussions de longue date qui s'inscrivent dans un contexte général. En l'occurrence, nous ne sommes pas la seule commune des environs à investir dans ce club. Il fonctionne également beaucoup sur le sponsoring. Il est plein d'avenir. Et pour les 31 Scéens adhérents, il y a une certaine proximité. N'oublions pas que nous sommes sur le parc de Sceaux, même si le club est situé sur l'espace de la Grenouillère. C'est un montant qui a été négocié avec le club.

**Chantal BRAULT**

J'ajouterai un mot très bref, parce que dans toutes les conventions que nous signons et qui font l'objet d'une délibération du conseil municipal, il y a toujours une référence à l'égalité entre les femmes et les hommes. Je vois qu'il est parlé de respecter l'égalité femmes/hommes pour l'accès et la participation aux activités sportives. Je serais curieuse de savoir où sont les femmes dans le rugby, mais je compte bien qu'elles y soient.

**Philippe TASTES**

On y travaille.

Sceaux, le 24 mars 2022

**Chantal BRAULT**

Alors, ça marche ! Je voterai pour.

**M. le maire**

Je voudrais dire que nous sommes en relation avec Antony Métro 92 depuis un certain temps. Ce club a participé à la fête des sports de Sceaux, ce qui lui a permis de compter quelques adhérents parmi les jeunes Scéens. Nous avons ainsi développé l'idée de former nos ETAPS et d'organiser des activités autour du rugby dans la perspective de la Coupe du monde 2023. Le déclenchement de tout cela a été l'installation du club à la Grenouillère. Auparavant, le club house était situé au parc Heller. Le rapatriement du club-house à proximité immédiate de Sceaux a favorisé le souhait d'un travail en commun entre le club et les communes entourant le Parc de Sceaux, à savoir Châtenay-Malabry, Bourg-la-Reine, Sceaux et Antony. L'idée est de constituer un club relativement important sur notre territoire. Il fallait concrétiser cette collaboration par une convention d'objectifs. Et nous avons d'ores et déjà engagé une réflexion sur l'évolution du nom du club pour faire apparaître la présence des autres communes.

Je suis en tout cas très heureux que nous ayons abouti à cela. Et je vous encourage à aller voir ce très beau club-house financé en partie par le Département et situé sur les terrains de sport de la Grenouillère.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est approuvée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

**XII- SÉCURITÉ****Adhésion au forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)****Jean-Pierre RIOTTON**

Créé en 1992 à l'initiative de Gilbert Bonnemaïson, député-maire d'Épinay-sur-Seine, le forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) est une association de collectivités territoriales dédiée à Sceaux, le 24 mars 2022

la réflexion, à la coopération et au soutien des élus et de leurs équipes en matière de sécurité urbaine.

Une quarantaine de villes sont membres du FFSU en Île-de-France dont, dans les Hauts-de-Seine, Bagneux, Clamart, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Rueil-Malmaison.

Le FFSU a pour objectifs de :

- ✓ promouvoir une vision équilibrée de la sécurité urbaine alliant prévention, sanction et cohésion sociale ;
- ✓ soutenir les collectivités territoriales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques locales de sécurité ;
- ✓ renforcer le rôle des collectivités territoriales et des élus locaux au sein de la gouvernance nationale et européenne.

Les objectifs précités concordent avec les orientations et les attentes de la ville de Sceaux dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Le FFSU serait une ressource pertinente pour la Ville notamment pour l'élaboration, le suivi et l'animation de sa nouvelle stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'adhésion annuelle, selon le barème fixé par l'association, est de 1 464 € pour une ville entre 10 000 et 30 000 habitants.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la ville de Sceaux au forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) et de désigner ses représentants au sein de l'association.

## **M. le maire**

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

## **Philippe SZYNKOWSKI**

Ce forum français pour la sécurité urbaine relie des villes soucieuses d'échanger sur les problématiques de sécurité, trop présentes pour certaines d'entre elles.

Le problème central est de savoir, en écoutant le vécu des municipalités, seulement une quarantaine de communes adhérentes en Île-de-France pour environ 200 au niveau national, quelles seront les répercussions positives sur la sécurité à Sceaux, qui a une police municipale composée de 12 agents chargés d'assurer les missions essentielles de dissuasion (constat d'infractions et suites à donner), et qui plus est dont on dit qu'elle a pour objectif de passer à 18 agents.

Ces agents ne sont pas équipés d'armes létales. Nous espérons que ce choix ne sera jamais remis en cause, même si 58 % des polices municipales de France l'ont autorisé. Cela étant, cette extension Sceaux, le 24 mars 2022

du nombre d'agents pour travailler au service de la tranquillité urbaine peut apparaître malgré tout comme une sorte de raidissement sécuritaire et tous les rapports sur l'efficacité des caméras de surveillance vont dans le même sens : elles ne servent qu'à résoudre un très faible nombre de délits. Si des conseils et informations sont nécessaires, les apports du commissariat de Châtenay-Malabry ne suffisent-ils donc pas ? Merci.

### **Xavier TAMBY**

Ma position est évidemment diamétralement opposée à celle de mes amis de Sceaux en commun. Je suis pour l'armement de la police municipale. Je suis pour l'action et non pas pour la parlotte et la réunionnisme des associations et des forums, et notamment d'une association fondée par le socialiste Gibert Bonnemaïson. Les Scéens en particulier ainsi que l'ensemble de nos concitoyens attendent une véritable politique de sécurité, afin que nos enfants grandissent dans un sentiment de bien-être à Sceaux comme ailleurs. Et ce n'est pas par des forums un peu fumeux que l'on va arranger les choses.

Je vous remercie.

### **Liliane WIETZERBIN**

Je vous remercie de me donner la parole.

C'est effectivement l'occasion d'évoquer cette question de la sécurité urbaine. Et je saisis cette opportunité pour évoquer le sujet de l'insécurité. Je pense que nous partageons tous les mêmes objectifs : limiter les actes d'insécurité, les prévenir et mieux les contrôler.

En premier lieu, permettez-moi de m'étonner, parce qu'il existe à Sceaux une commission qui s'appelle la Commission locale sécurité, prévention et délinquance (CLSPD) chargée d'élaborer des diagnostics et des priorités d'action. J'imagine que des décisions s'y dessinent. Et la composition de cette commission, Monsieur le maire, est à votre main. Y siègent des représentants des commerçants, des citoyens, des représentants de la police, des bailleurs sociaux et même des élus, mais pas des élus de la minorité. Je trouve cela surprenant. Cela m'apparaît comme une marque de défiance sur un terrain pourtant très important, comme si vous ne souhaitiez pas partager avec l'ensemble des élus les informations sur ces sujets. Il n'existe pas de comptes rendus. En tout cas, je n'en ai pas trouvé. Je vous demande donc d'examiner la possibilité d'inclure des élus des groupes minoritaires à cette commission. L'objectif, c'est bien de partager le constat et de pouvoir travailler au mieux sur cette question qui nous concerne tous.

Je reviens maintenant sur l'objet de la délibération. J'aurais tendance à y être favorable, car les positions portées me semblent aller dans le sens d'une place plus importante donnée à la prévention et à la coproduction de la sécurité. Le FFSU alerte sur le risque de miser sur le tout répressif. Il vient de sortir un livre blanc très intéressant. Il propose de changer l'image des forces de sécurité

en valorisant leur rôle de prévention, facteur d'amélioration des relations entre la police et la population. Je partage cet avis, car les caméras ne font pas tout. J'aurais donc plutôt tendance à y être favorable, mais là encore en partageant ce qui sortira de ces réflexions avec tout le monde. Vous avez cité le CLSPD. J'imagine que c'est là que seront promues ces réflexions. De nouveau, il serait intéressant et important que l'ensemble des élus y participe.

Mon dernier point, c'est que vous citez à plusieurs reprises la nouvelle stratégie locale en matière de sécurité. Et j'aimerais que vous puissiez la détailler. Je voudrais être rassurée. Qu'est-ce que cela recouvre hormis l'extension du centre de vidéosurveillance ? Qui y a-t-il sur cette nouvelle stratégie locale en matière de sécurité ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire.

Je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit. Très succinctement, cette note souligne surtout l'absence de politique de prévention et de sécurité de la Ville. Et c'est cela qui est dommage. Même la mairie de Sceaux n'est pas sûre. Notre collègue, Maud Bonté, en a fait l'amère expérience, il y a maintenant trois mois. Et la moitié de notre groupe municipal a été victime d'une infraction. Et pourtant, les gens étaient très bien équipés.

Comme le disait Fabrice tout à l'heure, je vois l'adhésion à cette association comme un prétexte pour communiquer autour du fait que la Ville fait beaucoup pour la sécurité et la prévention. Je trouve pour ma part que la Ville ne fait pas assez et je ne suis pas le seul à le penser. Plus de 90 cambriolages l'an dernier ! Vous n'avez pas voulu communiquer les chiffres, mais Sceaux est la championne des Hauts-de-Seine des cambriolages. Et votre réponse consiste à adhérer à une association de prévention. Je suis désolé, mais ce n'est pas la réponse que j'attendais. Je ne participerai donc pas au vote.

### **M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous passons donc au vote sur ce sujet. Il ne s'agit pas de définir une stratégie sur la sécurité, mais d'adhérer à une association. Cette adhésion est d'ailleurs souhaitée par les agents du service de Tranquillité urbaine. Ils sont au total 14, six policiers municipaux et six gardes urbains avec un chef de service et une assistante. Et ils passeront à 16 cette année puisque nous allons délibérer sur des créations de postes supplémentaires pour arriver à 20 à la fin du mandat. Nous aurons l'occasion de reparler de ce sujet.

Je voudrais dire à M. Dessanges qu'il est intéressant de toujours prendre la seule donnée des cambriolages, car parmi tous les faits de délinquance, il n'y a que sur ces derniers que les gens peuvent agir de manière déterminante.

**Maud BONTE**

Et qu'est-ce que l'on aurait pu faire pour que mon vélo ne soit pas volé ?

**M. le maire**

Je ne sais pas. Je ne vois pas de quoi vous parlez. Je ne suis pas au courant de votre affaire. C'est une affaire personnelle. Je n'ai pas eu connaissance d'un vol de vélo.

**Maud BONTE**

J'ai porté plainte. Cela s'est passé dans le sas où vous avez exigé que je mette mon vélo. C'était dans les locaux de la mairie. On ne peut pas dire que les gens ne se protègent pas.

**M. le maire**

Les locaux de la mairie ne sont pas faits pour garer les vélos.

**Maud BONTE**

Ah bon ? J'ai encore la photo du vélo de M. Pattée dans la mairie.

**M. le maire**

Non ? M. Pattée fait encore cela ?

Nous passons au vote.

**Liliane WIETZERBIN**

Vous n'avez pas répondu à ma demande d'intégrer le CLSPD.

**M. le maire**

Je suis d'accord pour y réfléchir.

**Liliane WIETZERBIN**

Ah ! Merci. Moi, je suis favorable à cette adhésion.

**M. le maire**

Cela ne nous a pas échappé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle*

*Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Mme Liliane Wietzerbin ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby ; 1 abstention (M. Philippe Szykowski).*

*M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote.*

### **XIII- AFFAIRES FINANCIÈRES**

#### **Budget primitif 2022**

- **adoption du budget primitif 2022 ;**
- **confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;**
- **autorisation d’opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M57) ;**
- **attribution des subventions d’équipement**

#### **Isabelle DRANCY**

Nous passons donc à l’examen du budget primitif 2022. Le débat d’orientations budgétaires s’est tenu le 3 février dernier. L’essentiel a été dit sur le contexte local et national. Un rapport sur le budget de 43 pages vous a été fourni et vous disposez en outre du rapport d’activité des services municipaux 2021 qui permet de retracer la politique de la Ville. C’est un rapport de 290 pages absolument remarquable – je le dis d’autant plus que je n’y suis pour rien – précis et chiffré et qui, pour chaque mission, indique, quelles sont les perspectives pour 2022.

Je ne voudrais pas paraphraser tous ces rapports qui ont été mis à votre disposition. Je ferai seulement quelques rappels.

Le calendrier du vote budgétaire ayant été modifié pour tenir compte de notre participation à l’expérimentation de la certification des comptes, nous allons faire une reprise anticipée des résultats 2021, affecter l’excédent budgétaire de fonctionnement à la couverture du déficit d’investissement et le solde à la réduction des charges du budget de fonctionnement 2022.

La différence par rapport aux données qui vous ont été présentées le 3 février tient essentiellement à la hausse importante des prix de l’énergie avec une augmentation attendue de + 30 % à + 43 % des tarifs de l’électricité, ce qui nous conduit à budgéter un surcoût d’environ 400 k€.

S'agissant du gaz, il n'est pas certain que les prix soient stabilisés en 2022 malgré l'annonce du SIGEIF en raison notamment du contexte international.

Enfin, en raison de l'augmentation constante des attaques et tentatives d'intrusion, renforcées par le contexte international, nous prévoyons d'investir dans la protection de nos systèmes informatiques, et notamment dans des dispositifs de lutte contre la cybercriminalité.

S'agissant des orientations budgétaires, la Ville a fourni un effort assez considérable en rénovant au pied levé l'ancien bureau de poste des Blagis, situé au 49 rue de Bagneux, et fermé le 16 octobre 2021. Elle a ainsi engagé en très peu de temps près de 300 k€ de travaux pour ouvrir dès le 8 mars 2022 une maison France Services et pallier ainsi les fermetures toujours plus nombreuses des services de proximité. La Ville a pris à sa charge la rémunération des deux agents chargés d'accueillir les usagers.

Dans la continuité du conseil municipal du 16 octobre 2021 dédié aux Blagis, la Ville a fait le choix de mettre en place, avec l'aide du département des Hauts-de-Seine, des médiateurs sociaux éducatifs sur le quartier de Blagis, mais également à Robinson. La Ville ouvrira en outre un lieu d'accueil parents-enfants en lien avec l'équipe de la crèche des Blagis.

Enfin, la Ville va engager la rénovation de l'actuelle salle de musculation des Blagis.

Ces engagements pour les Blagis seront également complétés des engagements de nos partenaires tels que le Département, Hauts-de-Seine Habitat ou l'EPT.

Sceaux est la ville des familles et nous faisons beaucoup pour l'enfance. Nous répondons ainsi à 80 % des demandes d'accueil en crèche. Nous faisons aussi beaucoup pour la jeunesse. Nous souhaitons ainsi maintenir un taux d'encadrement important. Le rapport d'activité des services vous indique à cet égard le taux d'encadrement des différentes activités périscolaires selon l'âge des enfants. Il vous indique également le nombre d'enfants pris en charge à la Rotonde, dans les Ateliers ou à l'Espace Relais.

Nous avons toujours pour objectif de favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants et cette volonté trouve sa traduction dans le budget.

Nous avons l'originalité à Sceaux d'avoir une ATSEM par classe dans chaque école maternelle, soit au total 23 ATSEM. Il y a certes une obligation d'avoir des ATSEM dans les écoles maternelles, mais rien n'est quantifié et certaines communes se les partagent selon les classes. À Sceaux, nous faisons un gros effort financier pour mettre à disposition une ATSEM par classe dans chaque école maternelle pour accompagner les professeurs des écoles qui peuvent ainsi se consacrer à leur mission pédagogique.

Nous accompagnons les familles, mais aussi les seniors. Toutes nos actions sont parfaitement bien quantifiées : le nombre de visites, le nombre d'ateliers organisés pour les seniors, le nombre de sorties, etc.

Un accompagnement également en matière de sécurité, puisque nous allons accroître les effectifs du service Tranquillité urbaine grâce au recrutement de deux agents supplémentaires. Nous poursuivrons par ailleurs l'équipement en vidéoprotection, notamment dans le quartier Robinson.

Nous souhaitons également maintenir un environnement urbain de qualité avec notre programme de rénovation des espaces verts de la place du Général de Gaulle qui constitue une première étape du projet avec l'indemnisation des commerçants de la zone et le lancement des études.

Nous allons achever la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste à laquelle 1,6 million d'euros ont été consacrés et prolonger la réouverture de ce magnifique monument historique par la reconfiguration du parvis.

Le soutien à l'action culturelle et aux associations reste également une priorité. Nous cherchons à encourager la lecture chez les plus jeunes ainsi que chez les adultes en accordant à tous les Scéens la gratuité pour les emprunts de l'ensemble du fonds.

La Ville souhaite par ailleurs renforcer la fréquentation du cinéma Trianon qui a beaucoup souffert de la crise de la Covid en le rendant plus attractif. Nous allons rénover le hall et nous allons proposer la réservation des places par Internet.

La Ville apporte enfin son soutien aux associations via le versement de subventions. Il est ainsi octroyé 456 k€ à la MJC, 295 k€ au CSCB et 330 k€ au CCAS. Nous les accompagnons sur un plan financier, mais nous mettons également à leur disposition des salles et des moyens.

Les contraintes pesant sur la Ville et les très importants prélèvements opérés sur nos recettes nous obligent à beaucoup de rigueur. La nationalisation de la taxe d'habitation nous a fait perdre près de 700 k€, l'augmentation que nous avons faite ne nous ayant pas été créditée et nous connaissons à nouveau une diminution de certaines dotations, notamment de la dotation globale de fonctionnement.

Voilà un peu ce que l'on peut dire du contexte.

Nous allons essayer de maintenir notre autofinancement au niveau de 2021. Le budget prévoit de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, seuls impôts sur lesquels nous avons encore la main. Et nous allons poursuivre nos investissements :

- ✓ Réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste
- ✓ Extension du centre-ville
- ✓ Études préparatoires de la requalification et rénovation thermique de la Halle des Blagis en Espace forme et santé
- ✓ Études préparatoires en vue de la reconstruction de la crèche de l'avenue de la Gare
- ✓ Poursuite du programme d'enfouissement des réseaux.

La page 36 du rapport budgétaire vous présente l'ensemble des dépenses d'investissement envisagées et les inscriptions budgétaires afférentes pour l'année 2022, et page 37 les dépenses afférentes à ces dépenses d'investissement avec notamment le FCTVA et le besoin d'emprunt pour lequel nous sollicitons une autorisation de 5 250 k€. Je précise que, comme chaque année, nous allons rembourser à peu près 4,4 M€ d'emprunt et que nous n'excluons pas de recourir à des emprunts supplémentaires.

Voilà ce que l'on peut dire sur ce budget 2022 : stabilisation de la dette et des produits fiscaux évalués à 22 583 k€.

### **M. le maire**

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire, merci, Madame Drancy pour cette synthèse.

Un propos liminaire. Je vais faire preuve de pédagogie et donc me répéter. Nous aurions préféré, afin de faciliter le suivi des débats par le public, fort nombreux une fois de plus, que la Ville utilise un autre support que cette note de présentation quelque peu aride. Je suis certain que de mettre quelques transparents sur les écrans aurait permis au public de suivre plus facilement les chiffres. J'avais déjà fait cette remarque lors du débat d'orientations budgétaires. Je la ferai à chaque fois.

Nous regrettons que le rapport du budget primitif n'ait pas fait l'objet d'une réunion préparatoire en commission des finances. Cela aurait permis de supprimer quelques-unes des nombreuses coquilles contenues dans le rapport et de limiter le nombre de questions. Nous aurions pu parler politique au lieu de parler boutique et chiffres. Mais là aussi, c'est peut-être un moyen de rendre le débat fastidieux et difficile à suivre.

J'ai bien noté une amélioration dans la présentation des éléments liés au plan d'investissement pluriannuel, et je vous en remercie. Mais je m'attendais à comprendre comment la Ville allait pouvoir dégager des marges de manœuvre, afin de financer les gros projets d'infrastructures qui vont être rendus nécessaires par l'augmentation de la population à venir. On ne va pas accueillir plus de 2 000 personnes supplémentaires sans impact sur ces infrastructures.

J'aurais voulu savoir la part des investissements fléchés, afin d'accélérer la mise en conformité de la Ville avec le Plan climat qui, je le rappelle, suggère une baisse de 40 % des gaz à effet de serre à horizon 2030. Cela nécessite plus qu'une mission de conseil de Carbone 4. Et pendant ce temps, la Ville ne prend pas de mesures fortes visant à réduire ses gaz à effet de serre alors que beaucoup de mesures de bon sens existent, comme nous l'avions fort justement rappelé avec la motion de M. Bernard et qui aurait permis déjà à la Ville de s'engager dans les objectifs du Plan carbone.

Sceaux, le 24 mars 2022

J'aurais voulu connaître le plan d'investissement de la Ville en faveur des pistes cyclables sécurisées, dont l'absence impacte la vie de nombreux Scéens qui nous en parlent maintenant de plus en plus. Cela a été illustré par la dégringolade de Sceaux dans le baromètre des villes les plus cyclables de France. Je vous signale d'ailleurs une coquille dans le rapport. Vous positionnez Sceaux comme la ville la plus cyclable d'Île-de-France. Ce n'est plus le cas. C'est la ville la plus cyclable des Hauts-de-Seine. Je pense que cette dégringolade continuera, car toutes les villes limitrophes ont lancé des plans de construction de pistes cyclables. Sceaux fait cavalier seul. Combien de temps avant de faire marche arrière et combien cette erreur d'appréciation nous coûtera-t-elle à la fin ?

Cela m'aurait rassuré de mieux saisir les conséquences d'une hausse des taux d'intérêt sur le montant de remboursement de la dette qui reste élevé par rapport aux villes alentours et comprendre par là même si le montant de remboursement du principal de la dette va continuer à augmenter, effaçant les faibles gains générés par l'utilisation des taux variables. Cette année, selon le document que vous nous avez fourni, le jeu des intérêts fait gagner 72 k€, mais le principal augmente de 186 k€. Certes, c'est du capital, mais c'est une charge supplémentaire que la Ville doit supporter. C'est-à-dire que la Ville doit dépenser cet argent. Elle n'a pas le choix. Elle devra sortir cette année 5,5 millions d'euros pour rembourser le principal et les intérêts de la dette, soit presque un quart de ses recettes fiscales.

Je suis aussi surpris de n'avoir aucune information sur l'objectif de la Ville en ce qui concerne le taux d'épargne brute, la capacité de désendettement présente et future, les valeurs des ratios financiers et leur trajectoire pour cette année, à défaut de l'avoir sur une plus longue période. C'était une demande que nous avons faite lors du débat d'orientations budgétaires qui, pour nous, de fait, n'a pas eu lieu.

J'aurais aussi aimé pouvoir expliquer à mes enfants et à leurs amis que la Ville met en place de véritables moyens, afin de maintenir l'attractivité de son cadre de vie, le côté aéré que l'on retrouve dans les villages et le maintien de maisons structurantes, comme la maison Baltard qui fait désormais l'objet d'un projet immobilier.

J'aurais voulu expliquer aux personnes âgées que je rencontre dans la rue Houdan ces derniers temps que la Ville met en œuvre un certain nombre d'éléments pour qu'elles puissent continuer à vieillir chez elles. Où sont passés les projets mirobolants de maisons de santé présentés pendant la campagne et lors de précédents conseils municipaux ? Ne devaient-ils pas résoudre le problème de désertification médicale auquel la ville est confrontée, conséquence d'une absence de politique de santé à Sceaux, certes aggravée par la défaillance de l'État dans la formation des médecins ?

J'aurais aimé expliquer à ceux qui ont peur la nuit ou lorsqu'ils partent en vacances ce que la Ville met en place, au-delà du recrutement de nouveaux agents de sécurité. Quelle politique et quels objectifs la Ville propose-t-elle pour que tous puissent se sentir en sécurité chez eux ou dans la rue

alors que Sceaux est championne des Hauts-de-Seine en ce qui concerne les cambriolages par habitant ? Oui, c'est le seul indicateur auquel nous avons accès, étant donné votre décision, Monsieur le maire. Bien sûr, on reste sur des indicateurs que l'on connaît, n'empêche que l'on entend parler d'attaques au couteau, de dépouillement, de jeunes agressés. On en entend parler tous les jours. Mais on n'en parle pas parce que l'on n'a pas les chiffres. En revanche, nous avons pu obtenir les chiffres des cambriolages. C'est dommage, vous avez les chiffres et vous refusez de les communiquer. Ne vous étonnez donc pas que nous en parlions de cette manière. Et ce ne sont pas les commerçants qui diront le contraire. Ce week-end encore, deux d'entre eux ont eu à souffrir des conséquences matérielles de cambriolages dans la rue piétonne et ses alentours.

Pour résumer, avant d'être coupé par M. le maire, j'aurais été intéressé à comprendre comment le conseil municipal compte investir l'argent des Scéens pour préparer au mieux l'avenir de Sceaux. De cela, pas grand-chose ! Et clairement la ville de Sceaux ne se construit pas en regardant dans le rétroviseur et en expliquant une fois de plus tout ce que vos prédécesseurs ont fait de bien pour la ville, à commencer par Erwin Guldner qui fut maire de 1959 à 1983. M. Guldner a non seulement lancé les deux premiers et seuls jumelages de Sceaux avec des villes étrangères, mais aussi fait construire un grand nombre d'infrastructures qui ont fait de Sceaux une ville agréable à vivre, dont la rue piétonne, la rue des Écoles, la piscine des Blagis, l'école des Blagis et l'école des Clos Saint-Marcel qui arrivent désormais à saturation. Je pense que si M. Guldner était encore au conseil municipal, il serait en faveur des pistes cyclables sécurisées.

Enfin, je suis surpris de constater que les frais d'études atteignent plus de 10 % des investissements prévus cette année. C'est énorme. Je suis aussi surpris de voir seulement 764 k€ de subventions pour près de 8,4 millions d'euros d'investissements alors que l'État fait beaucoup avec le plan France relance pour subventionner un certain nombre de projets. D'ailleurs, les 300 k€ dont parlait tout à l'heure notre collègue font-ils partie de ces 764 k€ ou viendront-ils en plus ?

Pour moi, ce rapport du budget ressemble surtout à un panégyrique en l'honneur d'un candidat déclaré aux élections législatives. À en croire les affirmations contenues dans ce rapport, le maire a réussi non seulement à juguler la dette, à ne pas augmenter les impôts dans un contexte financier et fiscal décrit comme intenable et à augmenter la qualité de vie et les services aux Scéens tout en défendant bien évidemment la qualité de notre cadre de vie.

La réalité est malheureusement toute autre. Devant l'incapacité de la Ville à gérer la hausse des dépenses, Monsieur le maire, vous avez fait le choix de privilégier une augmentation des impôts des Scéens de près de 10 % en deux ans, soit plus de 2,2 millions d'euros de produits fiscaux additionnels pour la Ville à la charge des Scéens. Mais vous avez aussi décidé de vendre des actifs de la Ville, afin de faire baisser la dette. La vente d'actifs de la Ville atteindra près de 10 millions d'euros à fin 2022.

Enfin, force est de constater que l'attractivité de notre ville se dégrade, comme l'illustre la forte baisse de Sceaux dans le baromètre des villes cyclables et sa position de fin de peloton dans les Hauts-de-Seine dans le dernier baromètre des villes et villages où il fait bon vivre.

J'ai posé des questions par écrit, mais n'ayant pas eu de réponses, je n'ai pas d'autre choix que de les poser ici et je m'en excuse auprès de mes honorables collègues.

Je souhaiterais connaître :

- ✓ Le détail de l'enveloppe de 2 025 k€ inscrite en 2022 pour l'extension du centre-ville ;
- ✓ Le détail du plan d'investissement dans le système d'informatique de la mairie et connaître les marchés sur lesquels est appuyé ce plan, dont l'enveloppe a été fixée à 610 k€ en 2022 après 740 k€ en 2021, soit en deux ans l'équivalent d'une nouvelle maison Lurçat ;
- ✓ Le détail des études préalables aux travaux de rénovation de la maison Lurçat, et savoir si un prestataire a déjà été choisi ;
- ✓ Le montant des frais d'études et de suivi du chantier de la troisième bulle de tennis, dont je crois qu'il a été estimé à plus de 600 k€ ;
- ✓ La répartition des tarifs de cantine subventionnés en fonction du nombre de familles. Combien de familles paient plein tarif et combien de familles paient quelques dizaines de centimes d'euros ?
- ✓ Le détail du coût supplémentaire de 335 k€ en fonction des coûts générés par les deux agents de sécurité, les deux agents de l'espace municipal France services et l'accueil des dix apprentis, que nous saluons puisque c'est quelque chose que nous avons suggéré.
- ✓ Enfin, la manque à gagner pour la Ville de la mesure de gratuité de la bibliothèque pour tous les Scéens. Soit dit en passant, l'accès à la culture, ce n'est pas seulement la gratuité, mais ce sont aussi les plages d'ouverture. Malheureusement à Sceaux, les plages d'ouverture de la bibliothèque ne rencontrent pas tous les publics. C'est bien dommage, surtout pour les jeunes et les travailleurs qui rentrent souvent après la fermeture de la bibliothèque.

Je vous remercie.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire.

Effectivement, nous sommes aujourd'hui tous réunis en présence de la municipalité, de l'opposition et de la majorité. C'est très bien, car je me souviens que l'année dernière, nous avons dû interrompre la séance pour des raisons qui n'étaient pas du tout intéressantes. Pour une fois et de plein exercice, nous pouvons débattre du budget, ce qui est tout à fait positif.

Cette délibération sur le budget primitif 2022 nous permet de parler de la politique générale de la Ville à travers les grandes masses, l'esquisse écrite de ce qui se fait, se ferait, se fera ou aurait dû se faire.

Bien sûr, nous sommes d'accord pour toutes les mesures qui vont dans le sens de l'intérêt collectif et du vivre-ensemble. Et les décisions qui vont dans ce sens sont très acceptables. On ne peut pas revenir sur le passé, mais l'on sait qu'il y a toujours une dette assez imposante à Sceaux qui a commencé en 2008. On voit que des investissements colossaux ont eu lieu. Et finalement, cette dette perdure et l'on peut regretter le faible rythme de diminution de cette dette.

Si elle diminue effectivement passant de 56,4 millions d'euros en 2008 à 39,7 millions d'euros au maximum, la dette totale comprenant le fonds d'investissement foncier, les emprunts report de 2021 et le possible emprunt 2022 varie entre 53,4 millions d'euros et 48,2 millions d'euros avec un maximum de 53,5 millions d'euros comparés à 56,4 millions en 2008. La décrue est donc lente. Sur 14 ans, elle est de seulement 1,55 % par an, ce qui est bien insuffisant pour faire en sorte que l'on ne soit pas trop plombé par cette dette.

Certes, il y a de bonnes dettes, celles qui sont favorables à l'intérêt général pour l'avenir. Il faudrait en avoir le détail sur Sceaux. Mais elles peuvent aussi handicaper, plomber et reporter en partie des investissements qui pourraient favoriser par exemple la transition écologique comme des couloirs pour vélos séparés de la circulation automobile sur la voirie communale.

Si les taux d'intérêt diminuent, faire varier les taux de variable à fixe n'est toutefois pas suffisant pour faire baisser significativement la dette sur le long terme.

Certes encore, le niveau d'autofinancement est important avec 5 351 k€, mais aussi 8 millions d'euros d'opérations nouvelles. Le budget de fonctionnement doit augmenter de 4,3 %, en partie par obligation légale (augmentation du traitement du personnel notamment). 24,75 millions d'euros en dépenses d'investissement cumulé et 46,6 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement, voilà ce à quoi nous aboutissons.

L'emprunt toujours, un maximum de 5,2 millions d'euros en 2022 pour les investissements communaux. Un produit fiscal de 22 583 k€ et 5 345 k€ comme capacité d'autofinancement de 28 % des recettes d'investissement sont les propositions nouvelles. Je dis cela pour que l'on ait bien en tête les principales données. Elles ont bien sûr été fournies par Isabelle Drancy, mais mieux vaut le dire à voix plurielles.

S'agissant des dépenses d'investissement, on note un montant de 8 454 k€ sur des inscriptions nouvelles :

- ✓ Des études préparatoires importantes. On parle beaucoup d'études dans les nouveaux investissements. Elles sont bien sûr nécessaires.
- ✓ Extension du réseau de vidéoprotection pour 178 k€. Quelle est son utilité ? Tous les éléments qui sont en notre possession et les enquêtes faites en la matière montrent que la vidéoprotection n'est pas d'une efficacité absolue pour ne pas dire qu'elle contribue très peu à résoudre les problèmes de délinquance.
- ✓ Le développement durable (budget participatif, mobilités douces, économies d'énergie)

pour 181 k€.

- ✓ Travaux de gros entretien des espaces verts et parcs pour 120 k€.

Et l'on note que le financement des opérations par les recettes propres s'élève à 19 505 euros.

Je voudrais faire maintenant quelques remarques et poser quelques questions particulières à Mme Drancy.

Une remarque d'ordre général d'abord. Il y a un potentiel financier réel à Sceaux avec les droits de mutation à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure et la majoration sur les résidences secondaires.

Page 10 de votre rapport, on parle d'un coefficient correcteur de 1,76 % que vous qualifiez de défavorable à la ville. Pourriez-vous expliciter en quoi il est défavorable ?

Page 13, vous évoquez le fait que la Ville pourrait être amenée à rembourser aux ménages exonérés en 2020 la part supplémentaire de la taxe d'habitation encaissée en 2020 au titre de la hausse des taux intervenue en 2018. Ce remboursement est-il programmé sur 2022 ? Vous semblez hésiter et ne pas savoir si vous devez ou non procéder à ce remboursement au bénéfice des Scéens.

Page 13 toujours, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle rapporte-t-il à la Ville 87 k€ ?

Page 21, vous parlez de la dotation de compensation « part salaire » de 724 k€ transmise par la Métropole du Grand Paris à la Ville qui la reverse ensuite à VS GP. J'aimerais avoir une explication sur ce sujet qui paraît bien complexe. Vous avez fait un schéma montrant les flux financiers entre les différents partenaires publics et ce n'est effectivement pas simple du tout.

Page 25, les médiateurs sociaux sont annoncés budgétairement pour 2022 (avec l'aide du Département), notamment aux Blagis. Quand seront-ils effectivement en place ?

Je souhaiterais ensuite parler de l'environnement qui est la mère de toutes les batailles, tant sur le plan matériel que sur le plan mental pour le bien-être des gens. On sait que la dégradation de l'environnement et l'accentuation du réchauffement climatique risquent de bouleverser les conditions de vie de l'être humain et présentent même un risque pour sa survie. On peut donc dire que la notion de budget vert est de plus en plus prévalente.

Je voudrais notamment parler du budget primitif voté par nature qui rend compte de façon explicite des dépenses et des recettes en matière d'environnement en investissement et en fonctionnement. À partir de l'étude détaillée des différentes fonctions, il s'agit d'extraire les lignes de fonction qui participent aussi à faire un environnement bon pour les citoyennes et les citoyens. Ces fonctions sont au nombre de huit. Ces données sont disponibles de la page 69 à 71 du budget primitif. En horizontal, on indique les dépenses et les recettes par articles et par catégories et en vertical les

actions afférentes : services communs, actions transversales, actions déchets et propreté urbaine, action en matière de gestion des eaux, politique de l'air, politique de l'énergie, etc.

Le total est indiqué pour chaque fonction. Pour les investissements, le montant total des dépenses s'élève à 69 800 euros et celui des recettes à 2 800 euros.

Pour la partie fonctionnement, de la page 104 à 106, tout change au niveau des montants. On a toujours en horizontal la nature des dépenses et des recettes et en vertical les actions menées, mais le montant total des dépenses s'élève à 1 047 000 euros et celui des recettes à 8 800 euros.

Pourquoi est-ce que je parle de cela ? Parce qu'en fait, on ne peut pas s'arrêter là. L'idée d'un budget vert, c'est d'agréger et de présenter plus globalement la partie environnementale, de moins résonner en silos. Par exemple, s'agissant de la fonction 8 relative au transport. Le transport, c'est aussi de l'environnement par certaines dépenses et recettes. Page 109, parmi les actions menées, on voit que la Ville agit sur la voirie communale pour l'entretien, ainsi que pour les mobilités douces à hauteur de 130 k€. On peut réfléchir s'il faut y rattacher les équipements de voirie pour 1 169 000 euros.

Dernier exemple : la fonction 5 – Aménagement des territoires et habitat, page 99. On note une dépense de 296 200 euros pour l'aménagement des espaces verts urbains et une dépense de 523 500 euros pour l'éclairage public. Est-ce qu'il s'intègre bien dans un usage raisonné qui préserve l'environnement ?

Pour résumer, il faut d'abord voir que la notion soit bien décrite. Qu'est-ce que l'environnement ? À quoi se réfère-t-on ? Il faut que des extractions sur ce thème puissent être opérées à partir des fonctions existantes et ensuite monter un tableau plus représentatif des actions en sa faveur avec une vue beaucoup plus globale. En l'occurrence les dépenses et recettes en matière d'environnement sont saucissonnées un peu partout. Cela nécessite un gros travail de réaménagement budgétaire, mais pourquoi ne pas l'envisager pour l'an prochain.

Voilà ce que je voulais dire sur cette question.

### **Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Je vais essayer de ne pas être trop long pour ne pas embêter tout le monde. Vous êtes candidat aux élections législatives et je me suis dit : « C'est bizarre, Philippe Laurent parle de majorité utile. Avec qui va-t-il siéger s'il est élu député ? »

J'ai d'abord pensé à François Hollande, car il utilise souvent le mot « utile ». Mais je me suis dit que cela n'était pas possible.

J'ai pensé ensuite à Valérie Pécresse et aux Républicains qui vous ont adoubé au moment des élections municipales et je me suis dit que vous feriez peut-être majorité avec elle, si elle était élue.

Sceaux, le 24 mars 2022

Mais cela semble impossible au regard de toutes les crasses que vous lui avez faites. Vous vous êtes présenté contre Vincent Jeanbrun à la présidence de la Métropole du Grand Paris et contre David Lisnard, choisi par François Baroin, à la présidence de l'AMF. Et surtout, je me suis dit que vous ne pourriez pas soutenir sa proposition de supprimer près de 200 000 postes de fonctionnaires. Exit donc LR.

J'ai alors pensé à la Macronie. Vous avez de bonnes relations avec Amélie de Montchalin. Votre candidature contre Lisnard a été vue avec bienveillance par la Macronie. Mais 15 milliards d'économies demandées aux collectivités locales, je ne peux finalement pas imaginer une seule seconde que vous puissiez participer à une telle majorité.

Comme tout conseiller municipal sérieux, j'ai travaillé sur les dossiers du conseil municipal et je me suis rendu compte que le budget présenté ce soir était en fait le même depuis 10 ans. Vous êtes tout autant dans la cohérence et la continuité de vos choix budgétaires que je le suis par rapport à la densification. Et en fait, j'ai eu la réponse à ma question. Peu ou prou, c'est le budget de la ville de Paris. Je pense donc que vous souhaitez faire une majorité utile avec Anne Hidalgo. Je crois avoir eu la réponse à ma question.

Ce budget est exactement le même que les précédents. C'est une dette qui s'élève à 55 millions d'euros alors que vous aviez trouvé une dette de 10 millions d'euros lors de votre arrivée à la tête de la municipalité en 2001. Comme à la mairie de Paris, c'est la même petite combine de garçons de bain qui consiste à masquer la dette des loyers capitalisés des HLM, pratique dénoncée par la Cour des comptes. C'est un taux de fiscalité très élevé, quasiment confiscatoire.

Je ne sais pas ce que je peux ajouter. Je veux vous épargner un conseil municipal trop long.

Puisque vous êtes dans la continuité et que je le suis également, je voterai bien évidemment contre ce budget.

**Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, est-ce que vous voulez répondre aux questions qui ont été posées jusqu'ici ?

**M. le maire**

Non, on va continuer. Les adjoints auront peut-être des points qu'ils souhaitent évoquer. Je vous en prie, Madame Wietzerbin, dites ce que vous avez à dire. Nous vous écoutons avec attention et intérêt.

**Liliane WIETZERBIN**

Très bien.

Tout d'abord, je voulais remercier Mme Drancy, parce que j'ai trouvé ce rapport de grande qualité, comme celui de l'année dernière. Et je suis ravie cette année de pouvoir le commenter, contrairement à l'année dernière.

Je vais essayer de ne pas être trop longue, mais je veux néanmoins balayer les éléments essentiels de ce rapport et ceux sur lesquels je souhaite m'exprimer.

Tout d'abord sur le renforcement de la ville sur le quartier des Blagis, page 24. J'ai quelques remarques à faire. L'année 2021 a été marquée par la fermeture de la poste et la Ville a compensé par la création de l'agence France Services. Vous indiquez 300 000 euros de travaux et deux agents communaux en 2022 pris en charge par la Ville. C'est bien d'avoir agi, mais je trouve qu'il n'est pas très honnête de présenter cela comme une action volontariste s'intégrant dans une feuille de route. La meilleure preuve, c'est que cela n'était pas présenté dans les orientations budgétaires 2021 et Mme Drancy, elle-même, a indiqué qu'il avait fallu agir au pied levé. C'est une réaction positive, mais ce n'est pas quelque chose qui avait été anticipé.

Vous parlez également de la rénovation du centre sportif de la halle des Blagis et là encore, vous vous appuyez sur la feuille de route. Je rappellerai que cette halle a été fermée par un mur en parpaings, ce qui, selon moi, stigmatise le quartier et une bonne partie de ses habitants. La halle des Blagis, c'est une passoire thermique, mais on ne peut plus y passer. Du jour au lendemain, sans aucune concertation avec les habitants, ce mur est apparu. C'est pour moi tout l'inverse des conclusions de la concertation Parlons ensemble des Blagis où les habitants ont plutôt exprimé une envie d'ouverture, d'intégration au reste de la ville. C'est en tout cas ce que j'ai entendu et poser ce mur en parpaings me semble aller à l'encontre de cette idée. Et cela sans concertation, simplement, parce que quelques habitants l'ont demandé et peut-être la police. Mais ce n'est pas ainsi que l'on doit prendre une décision.

J'ai une question bien précise sur ce sujet : combien a coûté l'opération Parlons ensemble des Blagis, puisque le budget communication est élevé et que je ne suis pas sûre, avec les exemples que j'ai cités, que cela en soit la conséquence.

En revanche, des choses vont peut-être se dessiner, puisque vous dites en page 25 que ces premiers engagements seront complétés par des engagements futurs sur les Blagis. Quels sont-ils ?

Nous l'avons dit, mais je le répète très brièvement, nous attendons pour les Blagis une véritable feuille de route sur le long terme avec une trajectoire d'investissement à 10 ans sur les aspects liés à la mobilité, sur les pistes cyclables, sur la restructuration des espaces autour du centre commercial, sur une aide proximité aux populations vulnérables. Et je ne la vois pas dans ce budget 2022.

Ensuite, sur la conduite de la transition écologique et énergétique, je prendrai deux points. Le premier point porte sur l'éclairage nocturne et les trames noires. C'est une idée qui est dans l'air depuis plusieurs années. Elle devient plus urgente que jamais. Le budget électricité est estimé en Sceaux, le 24 mars 2022

2022 à 700 000 euros, en hausse de 200 000 euros par rapport à l'année dernière. Et malheureusement, des événements indépendants de notre volonté vont encore accroître ce montant. C'est un moyen facile d'économiser sur le budget. On sait qu'un éclairage nocturne optimisé au-delà d'une certaine heure, c'est 40 % du budget d'électricité en moins. C'est donc énorme. Je pense que les retours d'expérience sont nombreux sur ce sujet. On sait comment faire. Les Scéens sont tout autant capables que les habitants d'Orsay ou de Montpellier de comprendre et de s'adapter. Il faut donc prendre des décisions sans plus tarder et sans perdre du temps en réunions publiques houleuses et inefficaces.

Le deuxième point porte sur le budget participatif. Vous le savez, nous pensons qu'il est nécessaire d'augmenter l'ambition de ce budget. 50 000 euros, c'est très peu par rapport à des villes comme Antony. On sait aussi qu'il y a un essoufflement de ce budget participatif. J'aimerais d'ailleurs avoir un retour sur le dépôt des dossiers, parce que le calendrier était cette année plutôt défavorable, puisqu'il est tombé pendant les fêtes. Je propose donc d'augmenter ce budget ou de ne rien faire, sinon l'on risque de gaspiller ces 50 000 euros. Je propose également de l'étendre à des actions de solidarité, comme je l'ai déjà dit.

Je reviens maintenant sur les questions liées à la prévention situationnelle. 180 000 euros ont été budgétés pour le développement du réseau de vidéoprotection. C'est presque le premier point de la page 34 sur les projets d'investissement. Les enquêtes qui ont été menées ainsi qu'un article récent du *Monde* démontrent que les caméras extérieures rassurent les concitoyens, mais qu'elles ne permettent pas de prévenir et, à de rares exceptions près, de réprimer. Peut-être que nous sommes à Sceaux dans une autre situation, mais j'aurais alors aimé connaître les chiffres, avoir un bilan sur le fonctionnement de ce réseau de caméras, afin de prendre la décision de le développer en toute connaissance de cause. Pourquoi dis-je cela ? Ce n'est pas seulement pour les 180 000 euros. C'est aussi pour les 18 ETP du service de Tranquillité urbaine. Je voudrais savoir à combien d'ETP s'élève le temps passé derrière les caméras, car c'est du temps en moins passé sur le terrain. Or, selon moi et pour beaucoup, notamment pour le FFSU auquel nous venons d'adhérer, la proximité avec les citoyens est efficace, en particulier pour lutter contre d'autres formes de violences comme les violences faites aux femmes, que les caméras ne peuvent pas traiter.

Puisque l'on est sur l'examen du budget, j'en profite pour faire une demande spécifique, issue d'ailleurs des propositions du livre blanc du FFSU, d'allouer un budget généré aux actions de prévention situationnelle. Mme Brault pourra peut-être reprendre cette idée dans nos travaux, mais cela permettra de cibler un certain budget sur les violences faites aux femmes par exemple. C'est une idée que je trouve intéressante.

S'agissant des projets d'investissement, j'ai parlé de l'enfouissement des réseaux qui se termine. J'espère que l'on a bien pris en compte la possibilité d'agir sur l'éclairage nocturne dans ces nouveaux équipements, car une fois le réseau enterré, c'est trop tard.

Et je voudrais dire un mot sur les subventions. Comment sont-elles décidées ? J'ai vu que beaucoup d'entre elles n'étaient pas affectées. Il y a peut-être quelque chose à faire pour vérifier s'il n'y a pas des besoins ailleurs.

Et j'ai une question très spécifique. Une subvention de 2 250 euros est allouée au Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi. J'ai été un peu surprise. Vous savez comme moi que les municipalités ne sont pas censées financer des associations culturelles. Ma question est donc de savoir ce que recouvre ce Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi à qui la Ville donne 2 250 euros.

Enfin, une toute dernière question sur l'ASAS basket féminin qui est un très gros poste de subventions, 190 000 euros. C'est une somme très importante. Quel retour en échange ? C'est un club très réputé, mais je ne vois pas beaucoup de communication ni beaucoup de retombées pour la Ville. Je me dis que l'on pourrait peut-être en sortir un peu plus pour Sceaux. Je ne remets pas en cause la subvention, mais simplement le retour qui pourrait être fait de cette somme.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

### **Sabine NGO MAHOB**

Mon intervention concerne le mur dont a parlé Mme Wietzerbin. Je ne sais pas si vous avez organisé des réunions pendant votre campagne municipale à cet endroit, mais dans le quartier des Musiciens, je crois que pas un seul riverain n'est opposé à la construction de ce mur.

### **Liliane WIETZERBIN**

Il y en a énormément.

### **Sabine NGO MAHOB**

Laissez-moi finir.

J'ai surveillé les colonnes des Blagis depuis 2017. Tous les trafiquants de Bagneux traversaient et passaient par cette entrée. Ce trafic durait toute la nuit. Les riverains n'en pouvaient plus. Tout se passait là. Il y avait des seringues. Ce n'était pas prudent pour nos enfants qui vont à l'école des Blagis. Et les voisins ont demandé que nous fassions quelque chose. Le moyen le plus efficace a été de fermer cette entrée pour éviter le trafic à cet endroit. Parce que c'était vraiment du trafic. Pour tous ceux qui ont gardé les colonnes, à partir de minuit, il y avait vraiment du trafic.

### **M. le maire**

Merci, Madame Ngo Mahob.

Isabelle, tu peux peut-être apporter un certain nombre de réponses avant que les différents adjoints prennent la parole.

Sceaux, le 24 mars 2022

**Isabelle DRANCY**

Je voulais d'abord répondre à M. Dessanges. Vu le portrait que vous en avez fait, vous ne connaissez vraiment pas la ville.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Ça faisait longtemps !

**Isabelle DRANCY**

Dire que l'on n'a pas fait d'investissements depuis Erwin Guldner, c'est drôlement gonflé. Notre budget investissements ramené à la population est l'un des plus élevés du département. En très peu de temps, nous avons refait le site sportif des Blagis, les crèches, la piscine et le cinéma. Alors, dire que l'on n'a rien fait depuis Erwin Guldner... Ou alors vous vous êtes endormi et vous venez de vous réveiller. Je ne peux donc pas vous laisser dire cela. Nous avons fait énormément d'investissements.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je ne veux pas d'attaques personnelles.

**M. le maire**

Monsieur Dessanges, vous n'avez pas la parole.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, mais je ne supporte pas les attaques personnelles. Je vous demande, Monsieur le maire, de faire cesser cela.

**M. le maire**

Monsieur Dessanges, prenez sur vous. Vous êtes destiné à un grand avenir politique. Apprenez à prendre sur vous, comme je le fais moi-même sous les attaques personnelles de M. Tamby.

**Isabelle DRANCY**

Ce n'est pas possible de dire que l'on n'a pas fait d'investissements depuis Erwin Guldner.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit.

**Isabelle DRANCY**

Non seulement j'ai écouté, mais j'ai pris note. On ne peut pas dire cela. On a fait énormément d'investissements. Ils ont tous rencontré leur public et connaissent tous une fréquentation très importante. Pourquoi est-ce qu'ils rencontrent tous leur public et pourquoi est-ce un vrai succès quand on voit la fréquentation du cinéma ou celle de la piscine ? C'est, parce que nous avons fait beaucoup d'études pour ne pas faire d'investissements surdimensionnés qui ne répondent pas aux besoins du public. Nous faisons faire des études et tous nos marchés sont publics. C'est la première chose que je voulais vous dire.

La deuxième chose que je voulais dire à propos de votre intervention, c'est que vous avez cité le baromètre des villes où il fait bon vivre. Je l'ai lu avec grand intérêt. La cinquième ville, c'est Juvisy-sur-Orge. J'y travaille tous les jours. C'est formidable et je ne peux qu'inciter les gens qui s'y trouvent mieux qu'à Sceaux de s'y installer. Vos remarques sont tout à fait désobligeantes. Les élus de cette municipalité travaillent beaucoup et sont très investis. On ne peut pas parler de dégringolade. On ne sait même pas quels sont les critères de ce baromètre des villes où il fait bon vivre. En tout cas, je l'ai lu et j'ai vu que Sceaux était classée derrière Juvisy. J'y travaille et pour ma part, je n'échangerai pas Sceaux contre Juvisy. Mais je comprends, il en faut pour tout le monde.

S'agissant de vos interrogations, nous faisons beaucoup pour la lutte contre le réchauffement climatique. Comme vous l'avez cité, nous avons une stratégie bas carbone. Elle commence, mais à côté de cela, nous menons d'autres actions comme le parcours énergétique. Des réunions sont organisées avec les copropriétés pour inciter à effectuer des travaux de rénovation énergétique. Lorsque l'on fait des équipements nouveaux, nous cherchons à obtenir un meilleur isolement et à diminuer la consommation des fluides. Tout cela est un travail de longue haleine. Et vous avez raison, nous sommes dans la droite ligne de ce que faisait Erwin Guldner, mais nous avons fait quelque chose depuis cette époque.

S'agissant de l'emprunt, on fait effectivement des emprunts, mais vous savez que les emprunts des collectivités locales sont extrêmement encadrés. L'État est à 115 % de dette du PIB et il emprunte entre autres choses pour payer ses fonctionnaires. Les collectivités empruntent pour faire de l'investissement, car elles n'ont pas le droit d'emprunter pour autre chose. Elles font du durable. L'emprunt ne peut pas servir aux dépenses de fonctionnement. Il ne peut pas servir à autre chose que de l'investissement. Et je réponds aussi en partie aux interrogations de M. Szykowski, que l'on fasse des investissements en empruntant ne me choque pas. D'abord, les taux sont faibles, même si l'on a annoncé aujourd'hui pour la première fois depuis quatre ans que les taux de l'État avaient dépassé les 1 %. Mais les taux restent faibles. Ensuite, l'emprunt sert à financer des équipements qui vont perdurer. Il n'est pas normal que les actifs d'aujourd'hui financent des investissements qui dureront 30 ans.

Je prendrai l'exemple de la piscine ou de la rénovation du marché, bien après les mandats d'Erwin Guldner. On peut espérer que ce marché va perdurer plus d'une génération. Je ne dis pas qu'il ne faudra pas faire d'entretien, mais il n'est pas anormal d'associer les générations futures à ces investissements. L'emprunt des collectivités locales n'a donc rien à voir avec les emprunts de l'État ou d'autres institutions. Nous avons pour obligation d'investir dans les équipements municipaux.

Pour les personnes âgées qui voudraient bien vieillir chez elles, nous menons une politique qui vise à favoriser le maintien à domicile. Je vous invite à lire le rapport d'activité des services municipaux pour avoir le détail de toute l'organisation mise en place par la Ville pour maintenir les personnes âgées à domicile dans de très bonnes conditions, qu'il s'agisse du portage de repas à domicile, de la télésurveillance ou des contrats d'habitat générationnel qui permettent à des étudiants en recherche d'un logement de vivre chez une personne âgée et rompre ainsi l'isolement. On a aussi des ateliers à côté de la résidence des Imbergères qui permettent de maintenir un lien social. Je crois donc que l'on peut bien vieillir à Sceaux. C'est d'ailleurs le cas puisque la Ville est assez régulièrement primée pour son accompagnement des seniors.

Toute cette politique à force de chiffres et d'exemples figure dans le rapport d'activité des services municipaux.

À propos de l'intervention de M. Szykowski, je suis d'accord, la présentation du budget n'est peut-être pas parfaite, mais nous le présentons en fonction de la maquette fournie par Bercy. Ce n'est pas forcément ce qu'il y a de mieux. Nous présentons le budget sous ce nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 depuis deux ans. Il s'agit d'un plan comptable particulier, parce que nous sommes expérimentateurs de la certification des comptes et du CFU. Je peux comprendre vos arguments, mais nous appliquons les instructions des notices délivrées avec la maquette. Si vous avez des suggestions de modification, il faut les faire remonter à l'administration centrale en charge des maquettes budgétaires.

Vous avez évoqué un tas de compensation (le fonds départemental de péréquation, des compensations au titre de la part salaire), sans rentrer dans le détail, il s'agit de compensations qui nous sont versées depuis la suppression de la taxe professionnelle. Sans faire de l'histoire, la taxe professionnelle comprenait une part équipement et une part salaire. Elle n'a pas été supprimée en une seule fois. On a d'abord supprimé la part salaire, puis la part équipement. Ce sont des résidus qui perdurent.

S'agissant de l'agence postale, ça fait 10 ans que l'on parle de la fermeture de la poste des Blagis. Cela ne se faisait pas, mais il y a désormais une accélération de la réorganisation des services tels que ceux de La Poste ou de la DGFIP. La fermeture a donc été très rapide après la prise de décision. La force de la commune, qui est quand même la structure de proximité pour les usagers, c'est d'avoir créé très rapidement cette agence postale, malgré les nombreux travaux à faire, et dégager du personnel pour assurer les permanences.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Excusez ma provocation, Monsieur Dessanges, mais on vous a écouté et l'on vous a entendu. Vous faites la plainte d'un mauvais perdant. Ma collègue se demande, comme beaucoup d'entre nous, si vous connaissez bien la Ville. Il est vrai que l'on peut s'interroger. Pour ma part, je finis par me demander si vous aimez cette ville tant vous la critiquez. Vous en êtes même jusqu'à faire parler les morts. Il est vrai que nous nous interrogeons.

Deux petites précisions, je ne veux pas être trop long parce que l'on revient toujours sur les mêmes sujets, mais à propos de la maison Baltard, je m'étonne encore. Si la Ville n'avait pas entretenu ces liens fidèles avec la famille tout au long du temps, nous aurions peut-être aujourd'hui un projet d'immeuble avec une soixantaine de logements. Grâce à ces liens fidèles, le projet sera exemplaire avec des maisons en bois, écologiques, et 13 logements qui préservent le parc. Quant à la maison Baltard d'origine, elle est aussi protégée par un espace vert protégé. Alors je m'étonne de vos remarques et de vos questions.

L'autre point concerne la bibliothèque. Là aussi, je m'interroge, Monsieur. La bibliothèque est ouverte 35 heures par semaine au public. C'est l'un des équipements du territoire qui a le plus d'heures d'ouverture au public. Elle est ouverte le dimanche matin et Bourg-la-Reine ouvre sa bibliothèque le dimanche après-midi. Et lorsque la bibliothèque est fermée au public, elle accueille les scolaires. Cette méconnaissance de la Ville commence vraiment à nous fatiguer.

**Chantal BRAULT**

Merci, Monsieur le maire.

C'est étrange comme on règle ses comptes autour de cette question budgétaire. C'est dommage, car ce sont des conflits que l'on ne devrait pas entendre dans cette enceinte. Plus on élève la voix, plus on s'agace et plus on pense se faire entendre. Mais ce n'est pas ainsi que cela marche.

Alors les critiques... Oui, bien sûr. C'est une tribune. Le budget est un bon moment pour cela. On le sait.

On nous accuse d'avoir le même budget depuis 10 ans. Je trouve cela plutôt rassurant. On nous dit à la fois que l'on n'a pas investi depuis Erwin Guldner et que notre budget est le même depuis 10 ans. Heureusement que ce budget s'attache à une feuille de route logique, identifiée et identifiable dans laquelle on retrouve cette continuité, et celle d'Erwin Guldner. Pourquoi après tout, puisque nous sommes dans la salle qui porte son nom.

À propos de ce budget qui est le même depuis 10 ans, j'ai même entendu parler de combine de garçons de bain. Je pense que j'en parlerai aux maîtres-nageurs de notre piscine. Ils seront contents d'être devenus des garçons de bain.

De toute façon, nous sommes aujourd'hui extrêmement fiers de ce que nous faisons. Nous sommes dans la ligne des engagements que nous avons pris et qui nous ont permis d'être élus. Nous les suivons et nous les tenons. Évidemment, il y a parfois des accidents budgétaires, car nous sommes soumis à des dotations qui se raréfient et que nous devons appliquer des indices pour notre personnel qui feront augmenter la masse salariale, mais il y a un vrai sens à tout cela et ce sont des obligations.

Madame Wietzerbin, je voudrais revenir sur un certain nombre de points que vous avez soulevés, et vous l'avez fait très calmement. Vous avez parlé des Blagis. Vous dites appeler de vos vœux une feuille de route. Or, cette feuille de route, nous vous l'avons présentée de manière extrêmement claire lors d'un conseil municipal qui s'est tenu aux Blagis. Cette feuille de route suit son cours et nous la mettons en œuvre étape par étape. Je ne reviendrai pas sur la fermeture de la poste, Isabelle en a parlé. Nous avons ouvert cette maison France Services. Nous avons respecté nos engagements en investissant une somme qui n'est pas négligeable, mais nous en sommes très fiers, car c'est une belle maison.

Nous avons une convention avec le CSCB qui a pris ses dispositions pour aménager son projet et le rendre plus efficace. Vous parliez tout à l'heure des subventions non affectées et vous suggériez de les réaffecter en cas de besoin. Cela pourrait être pour le CSCB.

Nous avons des projets pour les jeunes. Nous avons notamment ce projet de médiateurs qui joueront un rôle d'encadrement, mais surtout de veille. Des journées sport seront par ailleurs organisées au mois de mai sur l'ensemble des Blagis.

Vous évoquiez ce mur qui a été édifié au cœur de la Place des Ailantes. Vous avez très bien compris pourquoi ce mur a été monté. Vous vouliez que l'on interroge chacun d'entre vous pour savoir si vous approuvez la pose de trois ou quatre parpaings. On s'est plaint auprès de la police nationale de ce qui se passait dans ce passage. La police nous a conseillé de le fermer. Mais cette fermeture est momentanée. Il y aura à terme une salle de sport qui profitera à l'ensemble des jeunes de ce quartier. Des projets seront développés pour eux dans cet espace. Ils seront adaptés à leur quotidien et à ce qu'ils attendent et souhaitent.

Vous avez parlé de la vidéoprotection. Je laisserai mes collègues en parler, mais si des gens passent du temps derrière les caméras, c'est pour déceler les actes de violence ou de cambriolage.

Il faut regarder ce qui se passe autour de nous, voir comment nous traitons ces différents sujets et ce que nous en faisons.

Vous posez la question de l'octroi d'une subvention au Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi. Il s'agit d'une organisation très ancienne qui rassemble de jeunes lycéens, croyants ou non. Ceux qui sont croyants accueillent des jeunes qui sont en recherche ou qui ne croient pas. Il y a une ambiance assez exceptionnelle, parce qu'ils sont très divers et qu'il y a justement tout ce brassage d'intentions, d'engagements et de vocations. Il est tout à fait normal que nous puissions

aider ces jeunes à se retrouver. Il n'y a pas énormément de lieux à Sceaux où ils sont dans ce cadre. Celui-là en est et nous le favorisons.

Voilà, Monsieur le maire. En gros, je suis d'accord pour dire que notre budget se poursuit et qu'il a sa vocation. Il y a une certaine stabilité, un équilibre et une cohérence. Ce que Sceaux est aujourd'hui, nous le devons à Erwin Guldner, à Pierre Ringenbach et sans doute aussi à Philippe Laurent. Il y a une certaine continuité. Vous le savez très bien et tout le monde s'accorde à le dire.

Nous nous félicitons donc de ce budget qui n'est pas un budget politique. C'est un budget chiffré de l'action que nous conduisons au quotidien dans la transparence. On nous reproche de ne pas être transparents, mais la transparence est quotidienne. Elle est dans tout ce que nous faisons. Nous cautionnons ce budget, Monsieur le maire, et nous sommes fiers du sens qu'il porte.

### **M. le maire**

Et c'est le principal.

Monsieur Tastes, peut-être, sur le basket ?

### **Philippe TASTES**

Merci, Monsieur le maire.

Madame Wietzerbin, vous avez parlé à juste titre des retombées sur la ville de Sceaux en contrepartie de la subvention accordée au club de basket féminin. Vous savez que le sport féminin est en souffrance. J'ai contacté à plusieurs reprises des journalistes pour qu'ils parlent de Sceaux. Je twitte à tout-va lorsqu'il y a des matchs de basket. Pas un mot, pas un entrefilet, rien ! Je crois que le dernier article date d'une dizaine d'années. C'était sur Jean-Marc Perez, le président du club qui est d'ailleurs toujours en place. C'était davantage un portrait du président que des joueuses, mais c'est un progrès.

Effectivement, la visibilité de ce club est l'une de nos préoccupations. Et nous sommes d'ailleurs à la recherche de sponsors. C'est pourtant le premier club d'Île-de-France dans sa catégorie.

### **Liliane WIETZERBIN**

C'est par ailleurs un très bel exemple pour les jeunes filles.

### **Philippe TASTES**

J'ai lu un article sur une joueuse scéenne d'origine ukrainienne qui se prénomme Olga Maznichenko. Elle s'est rendue à la frontière polonaise pour rencontrer des enfants qu'elle a l'intention de ramener à Sceaux. On parle assez peu de Sceaux dans cet article, mais on lui a rendu hommage le premier jour de l'attaque de l'Ukraine en accrochant dans la salle du gymnase le

drapeau ukrainien que nous avons fabriqué à la Manufacture et qui flotte actuellement sur le parvis de la mairie.

### **Florence PRESSON**

Je voulais apporter quelques précisions sur la trame noire. Cet exemple est assez pertinent. Il s'avère que ce discours sur la nécessité de diminuer l'éclairage pour la biodiversité, mais aussi pour les finances, a été régulièrement adressé au maire. Il y a environ six mois, nous avons organisé une réunion avec un certain nombre de citoyens dans le cadre du comité consultatif des transitions pour échanger sur ce sujet. Personne parmi les membres n'a souhaité tenter une expérimentation. La conclusion de la réunion a consisté à leur demander d'en parler à leur voisin et de nous inviter lors d'un moment convivial pour envisager les différentes possibilités. Six mois plus tard, il ne se passe rien. Nous avons relancé une conférence avec des experts pour élever un peu le niveau et nous avons contacté l'association du quartier pour lequel nous souhaitions faire une expérimentation pour en parler avec elle. Nous sommes ravis, car du monde est venu. Mais on ne sera pas dans une démarche totalitaire sur le sujet. Philippe Laurent a mis en place depuis une quinzaine d'années une démarche de démocratie participative. Je pense que vous êtes un certain nombre à y avoir participé. On n'est pas sûr du bla-bla, mais sur du concret et de la construction. La Manufacture n'aurait pas pu exister sans cette démarche de démocratie participative. Une prochaine réunion est prévue dans ce quartier au mois d'avril. Le quartier a effectué des recherches et a mis au point des questionnaires. Nous allons évaluer tout cela. C'est simple, soit il y a un consensus et un souhait de réaliser ensemble cette expérimentation, soit il n'y a pas de consensus et nous irons dans un autre quartier. Le choix de ce quartier nous semblait cohérent, car il y avait déjà eu une expérimentation de ce type avec un retour d'expérience précédent. Mais si le quartier ne le souhaite pas, ce n'est pas grave. En revanche, on fera quelque chose. On ne conservera pas les éclairages actuels.

Il est vrai qu'il est dommage de parler d'un lampadaire alors que nous sommes dans une démarche budgétaire bien plus importante. C'est la vision de l'avenir de notre ville. Oui, l'environnement et le vert, c'est une chose, mais ce n'est pas forcément dans les chiffres. Si les entreprises et les pays ont établi un suivi extra-financier lié au dérèglement climatique et à l'environnement, ce n'est pas par hasard. Et il me semble très difficile d'aller chercher de petites valeurs dans une multitude de pages.

Personnellement, en tant que déléguée sur toutes les transitions, je suis particulièrement fière de la politique que nous portons, des engagements et actions que nous menons dans le cadre des transitions énergétiques, environnementales et économiques et cela de façon transversale. Les chiffres sont transversaux, mais les actions que nous menons sont aussi bien dans les écoles que dans le logement, ou au niveau des seniors le sont également. C'est une politique menée par l'ensemble des élus et des services.

Notre politique est partagée avec de nombreux Scéens et Scéennes grâce à toutes ces démarches participatives que nous menons en collaboration avec les acteurs économiques, les associations engagées dans l'accompagnement au changement des comportements, afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique. Ces actes forts pour notre avenir avec des perspectives et une stratégie bas carbone ambitieuse grâce à nos engagements pour accompagner les ménages dans leur changement de rénovation énergétique sont des choses concrètes. Ensuite, si vous voulez pinailler, prenez les 240 pages du rapport, lisez-le, action par action, et je pense que vous aurez beaucoup de choses à raconter.

### **M. le maire**

Je dirais juste un mot. J'entends toutes les critiques, mais il y a une expression que je n'ai pas entendue : service public. Ce budget est un budget de service public. Il prend en compte du mieux possible les besoins et les attentes de l'ensemble de nos concitoyens, quelle que soit leur situation. Et même pour ceux d'entre eux qui sont dans une situation plutôt confortable, le service public s'exprime pleinement dans nos écoles et dans nos crèches.

M. Dessanges a posé une question sur les tarifs de cantine. Il souhaitait savoir combien de familles payaient plein pot. Aucune famille scéenne ne paie plein pot ni dans les écoles ni dans les crèches. Le coût de revient d'une pause méridienne est de l'ordre de 10,60 € tandis que le tarif maximum s'élève à 8,64 € quel que soit le revenu des familles. Et le tarif le plus bas est à 0,75 €. 55 % des familles sont en dessous du maximum fixé.

C'est quelque chose d'important pour nous. Et lorsque vous parlez d'Erwin Guldner, avec qui j'ai eu l'honneur de siéger dans ce conseil municipal, je peux vous dire que je revendique totalement la filiation avec la politique qu'il menait à l'époque ainsi qu'avec la politique menée ensuite par Pierre Ringenbach pendant trois mandats, et dont j'ai été l'adjoint pendant ces trois mandats. C'est la même politique avec évidemment des évolutions en fonction du contexte.

Et je veux simplement dire un mot du contexte. Ne croyez pas que les choses seront simples à l'avenir. M. Tamby l'a d'ailleurs évoqué tout à l'heure. Les choses ne seront pas simples à l'avenir pour une ville comme la nôtre. La perte de la taxe d'habitation nous fragilise. Ce n'est pas nous qui l'avons demandée. M. Szykowski évoquait tout à l'heure le coefficient correcteur de l'ordre de 1,7. Parce que ce coefficient correcteur est élevé, il y a des risques qu'il soit amené à baisser dans l'avenir. Et baisser le coefficient correcteur revient à baisser les ressources. Je n'irai pas plus loin, mais il y a énormément de sujets sur lesquels la ville, compte tenu de sa structure et de sa population, peut se trouver en forte tension dans les années qui viennent en fonction des politiques qui seront menées par l'État, puisque nous dépendons malheureusement de plus en plus de l'État, soit pour les contraintes, soit pour les financements. Il s'agit d'une réflexion politique qui dépasse le cadre de Sceaux. Il s'agit d'une réflexion à avoir sur l'autonomie des élus locaux et des collectivités territoriales. J'entends ce qui se dit à l'occasion de cette campagne électorale. À part

peut-être de la part d'un ou deux candidats, qui sont des candidats que M. Tamby n'a pas cités, je n'entends rien sur une décentralisation qui consisterait à diffuser des responsabilités sur l'ensemble du territoire. Cette décentralisation nouvelle n'est pas un projet politique. J'entends beaucoup de choses qui sont essentiellement techniques avec finalement assez peu de choix politiques.

Or, le choix politique que nous faisons depuis toujours est celui du service public. Et même pendant la campagne électorale qui se déroule, j'entends très peu parler du service public. C'est pourtant absolument essentiel, parce que c'est par la qualité du service public que peut se construire le ciment de la nation. C'est un discours de gauche, n'est-ce pas Monsieur Tamby ?

**Xavier TAMBY**

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous.

**M. le maire**

J'étais sûr que vous diriez cela. Je vous connais, Monsieur Tamby.

Madame Wietzerbin, vous parliez du basket. Vous êtes la bienvenue aux matchs. Le prochain aura lieu le 9 avril.

**Liliane WIETZERBIN**

Je suis trop petite.

**M. le maire**

Aux matchs, vous pouvez venir. Il y a des tous petits. Le prochain match aura lieu le 9 avril à 20 h avec une équipe de Sceaux qui est en passe de réaliser un exploit, ce qui pose d'autres difficultés, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

Je termine par un mot sur les Blagis, mais d'autres en ont parlé. Franchement, quand je lis qu'il n'y a rien sur les Blagis dans le DOB ou dans le budget, c'est quand même assez fort. Je veux bien que l'on dise que l'on n'en fait pas assez, mais dire qu'il n'y a rien, c'est tout de même extraordinaire !

La feuille de route votée par le conseil municipal le 16 octobre 2021 – et pas par votre groupe – est en cours de mise en œuvre pour ce qui concerne la municipalité. C'est autre chose pour ce qui concerne Hauts-de-Seine Habitat. Et je ne vous cache pas une certaine inquiétude devant les manœuvres dilatoires permanentes de cet énorme organisme qui ne semble pas être à même de passer à l'action. Je m'en étonne. Mais peut-être que si l'on vendait la moitié des logements des Bas Coudrais au secteur privé, l'organisme Hauts-de-Seine Habitat ferait quelque chose. Je me demande si ce n'est pas ce qu'attend cet organisme, de se saborder lui-même dans sa mission de gestionnaire et de bailleur social. Je me le demande, car j'entends parfois dire qu'il faudrait pouvoir

densifier sur la résidence pour dégager des moyens et rénover le reste. Ceci est absolument inadmissible compte tenu du niveau des loyers pratiqués et du fait que les immeubles en question sont amortis depuis longtemps.

Lors de la vente de ces immeubles par ICADE, je m'étais procuré le taux de rentabilité de chacune des résidences de cet organisme en France. La résidence de Sceaux affichait l'un des taux de rentabilité les plus élevés, car les bâtiments étaient amortis, que les loyers avaient atteint un certain niveau et que très peu de moyens étaient dédiés à leur entretien. Je suis obligé de constater que les choses semblent perdurer, y compris avec un bailleur public. Je le regrette. Il faut se battre. C'est l'intérêt de tous et je souhaite que vous soyez solidaires sur ce combat.

### **Xavier TAMBY**

Je le suis très clairement.

### **M. le maire**

Je m'en doutais un peu. Je vous connais, Monsieur Tamby, avec vos défauts et vos qualités. Beaucoup de défauts quand même.

Un dernier mot, Monsieur Tamby. Vous racontez toujours des bêtises sur les baux à construction. Cela m'étonne de vous, parce que vous êtes censé comprendre ces choses-là. Nous sommes allés beaucoup plus loin que la Cour des comptes puisque nous menons un même exercice de certification des comptes par des commissaires aux comptes qui n'ont fait aucune remarque sur la façon dont la Ville comptabilise ces baux à construction. Rien n'est caché, ces baux à construction figurent en dette au bilan et au passif de la Ville. Il n'y a donc aucun souci. Il faut arrêter de raconter des choses qui ne sont pas vraies. Vous le savez en plus. C'est un peu de la mauvaise foi. Je tenais à vous le dire.

Nous passons au vote.

Il faut voter chapitre par chapitre et vous pouvez voter différemment chapitre par chapitre.

*À la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby), le conseil a confirmé que la commune applique depuis le 1er janvier 2019 l'instruction budgétaire et*

*comptable M57, décide de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement.*

*À la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby), le conseil a autorisé le maire à opérer des virements de crédits de paiement dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, en conformité avec l'instruction M57 des chapitres suivants :*

*En section de fonctionnement (dépenses) :*

- ✓ charges à caractère général, charges de personnel et frais assimilés, atténuations de produits, charges financières, charges spécifiques, dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires), virement à la section d'investissement, opération d'ordre de transfert entre sections.*

*En section de fonctionnement (recettes) :*

- ✓ atténuations de charges, impôts et taxes, dotations et participations, autres produits de gestion courante, opérations d'ordre de transferts entre sections.*

*En section d'investissement (dépenses) :*

- ✓ dotations, fonds divers et réserves, subventions d'investissement, emprunt et dettes assimilées, compte de liaison, immobilisations incorporelles, subventions d'équipements versées, immobilisations corporelles, immobilisations en cours, autres immobilisations financières, opérations d'ordre de transferts entre sections, opérations patrimoniales.*

*En section d'investissement (dépenses) :*

- ✓ dotations, fonds divers et réserves, excédent de fonctionnement capitalisés, subventions d'investissement reçues, emprunts et dettes assimilées, autres immobilisations financières, virement de la section de fonctionnement, produits des cessions d'immobilisations, opération d'ordre entre sections, opérations patrimoniales.*

*À la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach,*

*M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix,); 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin), les chapitres suivants :*

*En section de fonctionnement (dépenses) :*

- ✓ autres charges de gestion courante, frais de fonctionnement des groupes d'élus.*

*En section de fonctionnement (recettes) :*

- ✓ produits services, domaine, ventes diverses, fiscalité locale.*

*À la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix,); 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin), le conseil a adopté dans son ensemble le budget primitif 2022 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :*

- ✓ section de fonctionnement : 46 625 000 €*
- ✓ section d'investissement : 24 755 000 €*
- ✓ TOTAL : 71 380 000 €*

*À la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby), le conseil a décidé d'attribuer des subventions d'équipement au titre de 2022 à hauteur de 172 000 €.*

*A la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes,*

*Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) ; M. Philippe Laurent et Mme Florence Presson ayant quitté la salle, le conseil a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total 1 598 820 €.*

### **Fiscalité directe locale 2022 – fixation des taux d'imposition**

#### **Isabelle DRANCY**

Comme je vous l'ai indiqué lors du débat précédent, dans le cadre du budget 2022, il est proposé de maintenir le taux de la taxe sur le foncier bâti à 33,52 % et celui de la taxe sur le foncier non bâti à 24,36 %.

Vous savez qu'une partie de cette fiscalité revient à l'EPT Vallée Sud Grand Paris. Nous servons en effet de réceptacle de tous les produits locaux avant de procéder à une redistribution.

#### **M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby),*

#### **XIV- ADMINISTRATION GENERALE**

##### **Aide aux Ukrainiens – attribution d’une subvention à l’UNICEF**

**Christian LANCRENON**

Voilà au moins un sujet qui va faire l’unanimité.

Les Scéens sont mobilisés en grand nombre naturellement et spontanément. Cet élan engage notre responsabilité pour répondre au mieux aux événements tragiques.

Dès le samedi 5 mars, un stand dans la rue piétonne a permis de récolter les propositions des Scéens, de repérer et de connaître la communauté ukrainienne de Sceaux et alentours. Cette première action a permis de créer un noyau extrêmement réactif et efficace.

Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis. Des bénévoles qui se sont fait connaître ont permis d’organiser des actions concrètes : traduction et accompagnement pour les démarches administratives, propositions d’hébergement, conseils, réponses aux urgences, accompagnement pour les inscriptions des enfants dans les écoles et les clubs sportifs.

Suivre et répondre aux détresses du mieux possible est notre leitmotiv. Un formidable élan de solidarité s’est mis en place depuis le début du mois. De nombreux dons ont été remis à la Protection civile. Vu l’afflux, notamment de vêtements, des bénévoles et parfois des étudiants ukrainiens se sont mobilisés pour aider au tri et aux mises en carton. Un entrepreneur scéen a même proposé de verser une cote part du résultat de ses ventes sous forme de dons. La Croix-Rouge et le Secours catholique ont eu un rôle prépondérant pour fournir des produits de première nécessité.

En lien avec l’école élémentaire des Blagis, l’Éducation nationale a ouvert une classe UPE2A permettant aux élèves allophones de suivre un enseignement adapté et renforcé en français.

Depuis cette semaine, Paris Saclay offre la possibilité d’inscrire les étudiants universitaires d’Ukraine gratuitement et en les orientant. Une mise en relation avec les familles ukrainiennes vivant à Sceaux a été organisée. Un accompagnement psychologique est possible grâce à une Ukrainienne qualifiée. Une permanence d’accueil a été organisée à la mairie et à la maison France Services aux Blagis.

Tout se met donc en place petit à petit via la Préfecture également, mais notre région doit faire face à l’arrivée d’environ mille personnes par jour, ce qui est considérable et demande la mobilisation de tous.

Une vingtaine de familles scéennes héberge déjà des Ukrainiens. Cela fait une trentaine d’Ukrainiens qui ont le gîte et le couvert sans devoir déboursier quoi que ce soit, sans parler de ceux que nous avons pu héberger dans les villes voisines, toujours chez des particuliers.

Nous devons en parler autour de nous, vu les urgences en matière d'hébergement. Personne ne doit être laissé à l'abandon et via nos réseaux et les milieux associatifs, nous nous occupons des urgences médicales, notamment pour les femmes enceintes, afin de ne pas ajouter de la détresse au malheur qu'elles vivent, leur mari étant souvent resté en Ukraine.

Ces Européens qui fuient la guerre sont essentiellement des mères de famille accompagnées de leurs enfants. Ces enfants sont souvent traumatisés par ce qu'ils ont vécu et par la séparation d'avec leur père.

C'est pourquoi il est proposé de compléter notre action par un soutien à l'UNICEF avec laquelle la Ville travaille de longue date dans le cadre du titre « ville amie des enfants ». L'UNICEF est présente depuis de nombreuses années en Ukraine où elle apporte une aide d'urgence à la population et notamment aux enfants. C'est pourquoi nous vous proposons de lui attribuer une subvention de 10 000 €.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Lancrenon.

Je vais demander à Mme Brault de nous apporter quelques précisions sur la scolarisation des enfants.

### **Chantal BRAULT**

Une classe vient de s'ouvrir spécifiquement destinée à l'accueil de ces enfants. Sceaux a déjà cette tradition d'une classe UPE2A, une classe s'adressant aux enfants allophones. Une deuxième classe UPE2A vient de s'ouvrir à l'école élémentaire des Blagis où six enfants ukrainiens sont aujourd'hui scolarisés et encadrés par une enseignante spécifique qui parle russe. L'Éducation nationale a géré le recrutement de cette enseignante et la Ville de Sceaux a aménagé la classe en question.

Je sais par ailleurs que des enfants se mobilisent dans les écoles de notre ville. Des cartons de dons sont déjà arrivés à la mairie et une collecte d'outils et de matériels pédagogiques est en cours à destination des enfants ukrainiens qui arrivent dans les classes, afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

Les enfants de maternelle seront pour leur part accueillis dans les écoles maternelles, car il n'existe pas de classe spécifique pour les enfants de cet âge. Mais ils s'adapteront, car il existe des tas de méthodes pour intégrer des enfants qui n'ont pas besoin tout de suite d'avoir une relation de langage.

Un gros travail se fait donc avec les enfants et par les enfants. Nous avons eu l'occasion avec M. le maire de les entendre samedi matin lors du conseil d'enfants où ils ont eu des réflexions d'une très grande pertinence et générosité.

Sceaux, le 24 mars 2022

**M. le maire**

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir sur cette délibération ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Christian, merci, Madame Brault pour ces précisions.

Je tenais à saluer la mobilisation, la générosité et la solidarité des Scéens à l'égard des Ukrainiens. Ils ont effectué un travail remarquable depuis le début du conflit.

J'en profite aussi pour remercier les riverains de la rue Bertron, du lotissement du parc de Sceaux et certains de mes colistiers de Sceaux Ensemble. Ils ont en effet répondu présents à ma demande de dons de produits de première nécessité et de médicaments. J'ai partagé cette demande après avoir échangé avec un ressortissant ukrainien de Chernivtsi, par ailleurs entrepreneur de BTP. En l'espace de quelques jours, ce sont près de 1 000 euros et plus d'une tonne de produits de première nécessité et de médicaments qui ont été collectés et envoyés en Ukraine dans la région de Chernivtsi. Cette ville est située à environ 400 km au sud-ouest de Kiev, non loin de la frontière avec la Roumanie et la Moldavie. C'est une région qui accueille aujourd'hui de nombreux Ukrainiens fuyant les zones de combats.

52 orphelins de guerre ont ainsi trouvé refuge dans un monastère dans les environs de Chernivtsi grâce aux efforts d'une pédiatre locale.

Il s'agit d'une des nombreuses illustrations dramatiques de cette guerre ignoble qui détruit les familles et abîme de nombreux survivants pour longtemps. Peu de gens pensaient qu'un tel événement pouvait avoir lieu.

Voilà ce qu'un simple citoyen peut faire à son échelle avec très peu de moyens en sus de son travail. Je tiens d'ailleurs à remercier la Ville d'en avoir rendu compte sur son site. Cela me touche beaucoup et je pense que cela touchera aussi tous les Scéens qui ont participé à cet événement.

Eh oui, les photos que la Ville a publiées sur son site concernant des Ukrainiens qui remerciaient la ville de Sceaux sont des photos que j'ai transmises aux personnes ayant participé à cette collecte. Et ce sont les Ukrainiens qui me les ont envoyées et qui m'ont remercié pour le travail qui avait été accompli. Ce qui est intéressant avec cette approche, c'est qu'en faisant du local, on peut suivre ce qui se passe, on peut rentrer en contact avec les personnes qui sont en demande et en retirer une certaine satisfaction.

Ces photos, bien que vous n'ayez pas les droits pour les publier, je vais me débrouiller pour que vous puissiez les laisser sur le site et qu'elles continuent à illustrer la générosité des Scéens.

Devant cette situation extraordinaire par sa violence et ses conséquences sur les Ukrainiens et les peuples voisins qui doivent accueillir plus de 3 millions de réfugiés et sont désormais au bord de l'asphyxie, j'aurais aimé que la Ville fasse preuve d'une plus grande ambition au lieu de prendre la tête de la mobilisation des Scéens, ajoutant une couche supplémentaire dans le millefeuille philanthropique. Car ce n'est pas la première fois que la mairie prend la tête de la mobilisation de Scéens sur un sujet pour lequel elle n'a pas toujours toutes les compétences nécessaires au lieu d'appuyer les initiatives des associations, dont Christian a d'ailleurs parlé.

Certes, il y a eu peut-être au démarrage de la crise ukrainienne une demande d'aide de la part des associations scéennes pour canaliser la générosité des Scéens, mais depuis beaucoup de villes, dont Antony, ont arrêté les collectes, ne sachant quoi en faire.

J'oubliais, mais il y a eu aussi les déclarations d'intention et les petits drapeaux aux couleurs de l'Ukraine. C'est bien, cela occupe les après-midi. Mais ne croyez-vous pas que la situation requiert beaucoup plus d'ambition en matière de solidarité ? On parle déjà de plus de 5 millions de réfugiés ukrainiens au total, entre ceux qui ont réussi à fuir l'Ukraine et ceux qui se sont réfugiés dans les zones d'Ukraine épargnées par les combats. Et l'ONU en prédit désormais 10 millions.

Les autorités ne sont plus préoccupées aujourd'hui par l'acheminement de colis, sauf cas particulier, mais surtout par les logements et par ce qu'il faut mettre en place pour accueillir des familles déracinées et leur donner les moyens de se reconstruire loin des zones de guerre.

Le gouvernement français, sous l'égide de Jean Castex, a pris ses responsabilités en indiquant vouloir accueillir plus de 100 000 réfugiés. Et il a agi avec diligence. Déjà 26 000 réfugiés ont été accueillis en France. Une plate-forme pour l'accueil de réfugiés ukrainiens est désormais opérationnelle. C'est un portail qui s'intitule « parrainage.refugies.info » et qui s'occupe de mettre en relation les bénévoles avec les associations et des réfugiés ukrainiens avec le soutien d'une assistante sociale. Le dispositif marche très bien.

Je me pose la question de savoir pourquoi ce portage qui fonctionne très bien, ce que plusieurs Scéens m'ont confirmé, n'est pas référencé sur le site de la Ville où l'on ne parle que d'ateliers de drapeaux ukrainiens et où l'on propose aux Scéens de remplir une fiche de contact ou d'appeler la mairie pour se déclarer.

En tentant de se substituer à l'État sur une problématique complexe qui va bien au-delà de l'hébergement, la Ville ne prend-elle pas le risque de décourager les bonnes volontés ? Des Scéens ont en effet appelé la Ville et attendent toujours d'être recontactés. La plate-forme de l'État fonctionne. Faisons-en la promotion d'autant qu'en matière de promotion, la Ville s'y connaît.

La Ville aurait par ailleurs pu proposer des jumelages solidaires avec des villes polonaises ou roumaines via l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, dont notre maire est président. C'est bien dommage qu'il n'en soit pas ainsi et nous ferons un vœu en ce sens au prochain conseil municipal.

Sceaux, le 24 mars 2022

En conclusion, oui pour donner 10 000 euros, mais je regrette juste toutes ces occasions manquées qui sont lourdes de conséquences pour les réfugiés ukrainiens.

Je vous remercie.

**Xavier TAMBY**

Il ne faut pas déconner, quand même ! Je crois avoir voté contre toutes les délibérations ce soir, mais sur un tel sujet, il faut voter pour. Et je félicite vraiment Christian Lancrenon. C'est un ami et je sais à quel point il est porté par ces sujets. Et félicitations à tout le monde. Il n'y a aucun sujet. Bravo !

**M. le maire**

Merci, Monsieur Tamby.

Monsieur Dessanges, vous m'étonnerez toujours.

**Christian LANCRENON**

Est-ce que je peux intervenir ?

**M. le maire**

Oui, je dirai ensuite à M. Dessanges pourquoi il m'étonne.

**Christian LANCRENON**

Je viens d'entendre que l'on se substitue à l'État. En fait, on ne se substitue pas l'État, mais on répond à ses carences. On le vit au quotidien et je pèse mes mots. C'est une pagaille sans nom. J'ai des exemples de personnes qui ont rempli en bonne et due forme les documents et qui, au bout de 10 jours, n'ont toujours pas d'appel. Si l'on avait suivi les procédures de l'État, aucun Ukrainien n'aurait pu être logé dans des familles scéennes. On a même l'exemple d'une famille scéenne qui a pris de son temps pour amener des Ukrainiens ne parlant pas français porte de la Chapelle et ensuite porte de Versailles où elle a fait 4 heures de queue pour décrocher un rendez-vous, et ensuite avoir un entretien au cours duquel elle a essuyé des remontrances pour ne pas avoir respecté la procédure. Mais en attendant, où auraient dormi ces gens ? Heureusement que l'on s'est substitué à l'État, sinon il y aurait eu beaucoup plus de drames. Nous répondons au jour le jour, heure par heure à ces détresses.

S'agissant des associations, je n'ai pas parlé d'Habitat et Humanisme, l'association qui a été sélectionnée par le préfet. C'est une très bonne association, mais elle est débordée et pas suffisamment structurée pour pouvoir appeler les Ukrainiens hébergés dans les familles alors qu'elle est censée contacter chacun d'entre eux. Et lorsqu'on l'appelle, elle nous demande

d'attendre. Or, les réfugiés qui arrivent n'ont pas le temps d'attendre. C'est donc extrêmement compliqué. Et je profite de ce micro pour passer un appel, parce qu'il y a un vrai problème de logement. Et quand on en parle autour de nous, peu importe si l'on respecte la procédure ou pas, le principal, c'est que ces gens soient logés dans toute la banlieue parisienne. Et quand on en parle, je peux vous dire que l'on y arrive. Je peux vous donner des cas concrets et précis.

C'est normal que l'État ne puisse pas faire face. 1 000 réfugiés arrivent chaque jour. Il n'y avait qu'un seul centre ouvert à la porte de la Chapelle. Il y a eu un manque d'anticipation. Il a fallu attendre huit jours l'ouverture d'un deuxième centre Porte de Versailles. Les gens arrivent à quatre heures du matin pour s'entendre dire qu'il faut prendre rendez-vous pour les démarches administratives. On revient donc pour faire la queue. C'est un véritable parcours du combattant avec une vraie détresse. Heureusement que les Scéens se mobilisent et heureusement que les élus sont là pour répondre au quotidien aux demandes.

### **Liliane WIETZERBIN**

Pourriez-vous rappeler la procédure à suivre si des familles sont volontaires pour accueillir des réfugiés ukrainiens ?

### **Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Il faut se déclarer volontaire. Il y a une vérification des familles volontaires, car il y a des risques à l'hébergement. L'État est très sensible à cela. Il y a un formulaire à remplir. En général, les volontaires se présentent avec la personne hébergée, mais c'est très long.

À partir du moment où les personnes ont une autorisation provisoire de séjour, elles peuvent obtenir un numéro de sécurité sociale, des aides et obtenir le statut de déplacé provisoire.

### **Christian LANCRENON**

Avec un visa de six mois renouvelables qui leur donne la possibilité de travailler. Mais le processus est assez long à mettre en place. Heureusement que nous sommes là pour répondre dans les délais. Par exemple pour aller voir un médecin ou avoir un certificat médical – et je ne parle même pas des femmes enceintes – comment faire ? Qui paie quoi ? On a vu des personnes l'autre jour en réunion qui sont allées Porte de Versailles et qui n'ont pas obtenu de rendez-vous avant mi-avril. Et que vont-elles faire pendant trois semaines ? L'État fait ce qu'il peut, mais il ne peut pas grand-chose. Heureusement que les élus répondent présents.

### **M. le maire**

Ce qui m'étonne avec M. Dessanges, c'est qu'il ne sait pas ce que nous faisons, parce qu'il n'est pas impliqué dans la ville. C'est ce que nous disions tout à l'heure. Vous n'êtes pas impliqué dans la ville. C'est incroyable ! Mais ce n'est pas grave.

Nous organisons des rencontres régulières avec les familles ukrainiennes qui vivent à Sceaux depuis longtemps, et qui ont de la famille en Ukraine. Je ne pensais pas qu'il y en avait autant, mais il y en a au moins une vingtaine. Ces personnes se sont mobilisées. On les a réunies à plusieurs reprises. Ce sont d'abord elles qui ont fait venir des membres de leur famille ou des amis et qui en logent une partie, l'autre partie étant logée chez des familles scéennes qui n'ont pas de lien particulier avec l'Ukraine, mais qui se sont déclarées volontaires.

On a aujourd'hui entre 30 et 40 déplacés, essentiellement des femmes et des enfants, logés à Sceaux dans des familles, soit dans leur propre famille, soit dans d'autres familles qui ont ouvert leurs portes. Six enfants sont à l'heure actuelle scolarisés ainsi que quelques collégiens et étudiants.

Il ne s'agit pas d'être contre l'État. Je comprends très bien que ce soit très compliqué pour l'État sur le plan administratif. Il faut à peu près une journée de file d'attente pour obtenir la carte donnant droit à l'aide médicale d'État. Ce problème devrait se résoudre, car l'État et les préfectures multiplient les guichets, mais c'est encore un peu long.

Nous suivons la situation au jour le jour avec Christian Lancrenon, Roselyne Holuigue-Lerouge, Konstantin Schallmoser et Valérie Dec. Nous sommes en lien permanent via un groupe WhatsApp. Je trouve que cela fonctionne plutôt bien, même si l'on n'est pas dans quelque chose de totalement normé.

Nous sommes en train de discuter avec la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat qui a d'ores et déjà réservé deux grands appartements, l'un sur Bourg-la-Reine et l'autre sur Sceaux. Nous avons également demandé à Hauts-de-Seine Habitat de réserver quelques appartements qui pourront être mis à la disposition soit d'Habitat et Humanisme, l'association d'intermédiation locative, soit de familles. Certaines familles ont besoin d'une intermédiation locative et d'autres n'en ont pas forcément besoin. Toutes les familles ne sont pas dans la même situation.

Nous passons au vote sur l'octroi de cette subvention à l'UNICEF.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **France Services – approbation de la convention à signer avec les partenaires.**

#### **M. le maire**

C'est simplement la concrétisation de ce dont nous avons déjà parlé. Pour percevoir le montant forfaitaire de 30 000 euros de l'État, il est nécessaire de signer une convention permettant de prendre acte de la labellisation France Services, tout en sachant que le coût de fonctionnement de la structure est évidemment beaucoup plus élevé, puisqu'il faut créer deux postes en plus des frais de fonctionnement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

L'émergence de cette maison France Services peut-elle avoir des conséquences sur les activités à la mairie centrale dans la mesure où il peut y avoir des doublons nécessitant quelques réorganisations à venir ?

**M. le maire**

Non, parce que sont regroupés dans les locaux de cette maison France Services l'agence postale et l'accueil Info Mairie des Blagis qui était situé rue du Docteur Roux. Honnêtement, il n'y aura pas de conséquences particulières sur l'accueil de la mairie. C'est géré par le même accueil.

Les trois agents de la maison France Services sont des agents communaux avec une formation des agents de Sceaux Info Mairie pour qu'ils puissent assurer une certaine forme de polyvalence.

**Philippe SZYNKOWSKI**

La subvention n'est que de 30 000 euros par an maximum ?

**M. le maire**

Oui, c'est forfaitaire. C'est 30 000 euros pour toutes les maisons France Services.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport d'activités des services municipaux**

**M. le maire**

C'est un rapport de presque 200 pages qui contient à peu près tous les chiffres liés à l'activité de nos services. N'hésitez pas à vous y référer. Je vous mets au défi de trouver une ville de 20 000 habitants présentant un tel rapport devant le conseil municipal au mois de mars. Cela veut dire que l'administration suit de manière permanente les données et prépare ce rapport tout au long de l'année. C'est bien la preuve d'une certaine organisation.

Avant de poser vos questions, vous pouvez vous référer utilement à ce rapport. Cela nous permettra de gagner du temps.

En votre nom à tous, je souhaite remercier et féliciter l'administration municipale sous la direction éclairée du Directeur général, Mme Isabelle Deverre.

*Applaudissements.*

Je lui demande de transmettre à l'ensemble de ses équipes nos remerciements et nos félicitations.

**Chantal BRAULT**

Vous vous plaigniez tout à l'heure, Monsieur le maire, que d'aucuns ne connaissent pas la ville. Il est possible d'avoir toutes les informations dans ce rapport.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Christiane GAUTIER**

Il est vrai que ce rapport est très intéressant et que l'on y apprend beaucoup de choses. C'est vraiment très utile.

J'ai néanmoins quelques questions à poser sur l'emploi, sur la transition et sur la santé.

Sur l'emploi, je m'interroge sur l'évolution des effectifs des emplois permanents depuis 2014. On est passé ainsi de 417 à 444 emplois tandis que pour l'action sociale, on passe de 43 à 19, soit une baisse de plus de la moitié.

Concernant l'action sociale, cela est-il seulement dû aux conséquences des lois de modernisation et de nouvelle organisation de l'action publique de 2014 et 2015 qui réaffirment le rôle du Département en matière d'aides sociales et de solidarité des territoires.

Concernant les effectifs de la Ville, il existe en outre une progression significative du nombre de cadres (40 à 70) ces dernières années que l'évolution des carrières explique sans doute en partie. Pouvez-vous préciser ce qui justifie cette augmentation en personnel alors que parallèlement la Ville fait intervenir de plus en plus de sociétés de conseil ?

Concernant la transition, quelle est la volonté de la Ville d'agir réellement ? Certes, une société KERMAP va être mandatée, payée par la Ville pour faire le bilan des îlots de chaleur actuels. Or pour ne prendre qu'un seul exemple, le projet centre-ville qui devrait être exemplaire en termes de transition et d'avenir est en contradiction totale avec ces annonces de vouloir pallier aux îlots de chaleur, de respecter un plan de végétalisation, de favoriser la continuité des pistes cyclables sur la D60 et la D67, c'est-à-dire les axes névralgiques de la ville.

Alors que vous êtes maître d'œuvre de ce projet, pouvez-vous produire une étude d'impact préalable, car il y aura plus de béton, moins de surfaces végétalisées, moins d'arbres créant des îlots de chaleur et qu'aucune piste cyclable sécurisée sur ces départementales ne viendra offrir une alternative à la voiture ? C'est inopérant en termes de transition écologique. C'est contestable en termes de décisions politiques. En condamnant définitivement la possibilité de créer des pistes

cyclables et la réalisation d'un réseau cyclable entre les villes, vous illustrez le pouvoir de nuisance d'une ville par rapport à la volonté collective d'établir un plan vélo national, régional et départemental.

Concernant la santé, j'observe dorénavant que vous employez le terme de désertification médicale, terme que vous m'aviez reproché d'employer. Ce rapport en matière d'actions sur la santé est aussi indigent que la réalité sur le terrain malheureusement.

Qu'en est-il de l'installation d'un médecin généraliste dans les locaux de la rue Joffre ? Qu'en est-il de la rue de Penthièvre censée offrir deux locaux professionnels supplémentaires ?

Dans les projets que vous évoquez de lancer en 2022, pouvez-vous préciser les modalités envisagées pour identifier les besoins de la population et avez-vous un plan d'action pour mobiliser les professionnels de la santé qui délaissent les réunions du Conseil local des professionnels de santé ; trois participants en visio à la première, une annulation par manque de participants, une autre annulation pour cause de Covid ? Voilà les questions que je voulais vous poser, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

On ne va pas y passer la nuit quand même. Madame Gautier, excusez-moi, mais votre ritournelle permanente, commence à lasser ! On a compris ce que vous vouliez dire. Hormis pour la question sur les emplois à laquelle je répondrai, vous ne faites que répéter en boucle la même chose. C'est toujours la même chose. Il va falloir essayer d'ouvrir un peu le champ.

**Maud BONTE**

Cela sera très rapide. Beaucoup de choses ont été faites par les services et nous ne pouvons que nous associer à vos félicitations. Vous savez sans doute qu'avec M. Tastes, je fais partie du conseil consultatif des sports et page 127, il est évoqué le lancement de l'étude de programmation du site sportif des Clos Saint-Marcel. Si vous pouviez en dire un mot.

Je vous en remercie.

**M. le maire**

Non. On ne vous en dira pas un mot. Il s'agit juste de lancer l'étude. Une fois que cela sera fait, vous aurez les informations nécessaires.

**Liliane WIETZERBIN**

J'avais une question sur la formation. 133 000 euros de budget de formation. Et j'avais une question sur la formation des élus, parce que je n'ai pas vu passer de délibération sur ce droit à la formation des élus.

**M. le maire**

Il n'y a pas de délibération à prendre. C'est de droit. Il y a un budget.

**Liliane WIETZERBIN**

Il n'est pas nécessaire de voter une délibération sur le budget de formation dédié aux élus ?

**M. le maire**

Non, c'est dans le budget général.

**Liliane WIETZERBIN**

Je n'ai pas vu la ligne.

**M. le maire**

Pour répondre à Mme Gautier sur les emplois, vous avez raison, mais cela illustre notre politique de lutte contre la précarisation de l'emploi. Un certain nombre de postes de vacataires ont été transformés en emplois permanents. C'est le cas notamment dans le service animation.

Vous avez un organigramme où figure le nombre d'agents par service. Trouvez donc une ville de 20 000 habitants qui publie de telles données avec le nombre d'agents par services. Bref, vous disposez de ces informations. Certains postes relèvent de la filière médicosociale alors que le métier n'est pas un métier du secteur social. Par ailleurs, le service d'aide à domicile a été fermé en 2016 en raison d'initiatives privées foisonnantes en la matière. Les agents ont été redéployés sur d'autres métiers, à l'accueil, dans les crèches ou dans l'animation.

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XV- RESSOURCES HUMAINES**

### **Adoption de la charte d'utilisation des Systèmes d'information de la ville de Sceaux**

#### **M. le maire**

Vous avez lu la note de présentation. Nous devons annexer à notre règlement intérieur cette charte d'utilisation des systèmes d'information. Elle existait déjà, mais elle a été renforcée.

#### **Emmanuel GOUJON**

Monsieur le maire, pardon de vous interrompre, mais avec votre autorisation, j'aimerais juste faire une petite remarque. J'ai une espèce de malaise depuis tout à l'heure, depuis l'intervention de M. Dessanges qui ramène à lui-même le drame ukrainien, qui nous raconte ses petites aventures au lieu de s'associer à l'initiative de la Ville. Je ne voudrais pas pour les archives qu'on laisse croire que l'on ne dit rien par rapport à ce comportement. Et ce n'est pas la première fois. Je trouve cela très scandaleux. Il avait dit la même chose avec Samuel Paty et je voudrais donc dire que c'est proprement scandaleux et indécent.

Monsieur Dessanges, vous êtes comme une tache sur ce conseil municipal. Et je parle avec émotion, parce que cela me choque.

*Applaudissements.*

#### **M. le maire**

C'est dit. On continue sur l'informatique. Merci, Monsieur Goujon.

Il s'agit donc d'un travail effectué en lien étroit avec le service concerné et l'ensemble des utilisateurs.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette charte ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, sportive et police municipale.**

#### **M. le maire**

C'est une délibération classique avec des adaptations du tableau des effectifs liées à des recrutements (-4/+4) et des adaptations liées aux détachements pour stage suite à la réussite d'un concours (+1).

La balance reste donc la même si l'on prend en compte les détachés pour stage.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVI- VŒUX ET MOTIONS PROPOSENT PAR LES GROUPES D'ÉLUS**

### **Motion en faveur de la mise en place de moyens de participation à distance aux réunions publiques de la Ville.**

#### **Jean-Christophe DESSANGES**

Il s'agit d'une motion de Sceaux Ensemble en faveur de la mise en place de moyens de participation à distance aux réunions publiques de la Ville.

Le contexte est le suivant :

Au cours des deux dernières années, il a été observé dans la plupart des villes de France une baisse importante de la participation des citoyens aux réunions publiques, notamment celles organisées par les mairies. Une désaffection pour la chose publique qui s'est aussi retrouvée dans les urnes, avec des taux de participation parmi les plus bas jamais observés sous la Vème République. À moins de 3 semaines de l'élection présidentielle, cette désaffection pose la question de la participation citoyenne à la vie de la cité, fondement de notre démocratie et fait le jeu des extrêmes.

Cette faible participation du public peut s'expliquer pour partie par les mesures sanitaires anti-covid qui ont imposé des restrictions du nombre de participants aux réunions publiques. Ces mesures ont aussi rebuté un public soucieux de se retrouver dans des réunions où le risque de contamination peut exister. Tandis que les contraintes de la vie quotidienne rendent plus difficile la participation des citoyens à des événements le soir en semaine.

Dans le même temps, les mesures sanitaires liées à la Covid, l'existence d'un internet haut débit et de technologies de réunion en distanciel matures et adaptées à tous les publics ont favorisé la forte croissance des réunions en ligne à titre privé et professionnel.

De nombreuses villes, dont Sceaux, ont tenu une partie de leurs réunions publiques en distanciel et observé des taux de participation plus importants qu'en présentiel. À titre d'exemple, le conseil municipal du 17 décembre 2020 a été visionné plus de 146 fois, tout ou en partie. Depuis que la mairie est revenue au présentiel, force est de constater que les conseils municipaux ne sont suivis que par quelques personnes, une dizaine tout au plus.

Enfin, de nombreux acteurs innovants, notamment des sociétés françaises, ont développé de nouvelles modalités de réunions, dites hybrides qui allient un nombre réduit de participants en présentiel avec une audience en ligne à même d'interagir et de débattre.

Cette nouvelle modalité de réunion comporte plusieurs avantages :

- ✓ elle permet aux organisateurs de réunions de s'adapter aux contraintes sanitaires,
- ✓ elle offre la possibilité aux personnes dans l'incapacité de se déplacer de débattre et d'échanger dans des conditions proches du présentiel,
- ✓ elle permet un enregistrement pour un visionnage ultérieur, en mode asynchrone,
- ✓ enfin, elle offre une plus grande transparence de la vie politique publique.

D'où notre proposition :

Notre démarche s'inscrit dans la droite ligne des engagements que nous avons pris auprès de nos électeurs, afin d'améliorer la participation citoyenne aux débats locaux, à la vie politique locale, tout en garantissant une plus grande transparence des débats publics.

Elle est aussi en accord avec la demande des élus n'appartenant pas à la majorité, de mettre en place la diffusion des conseils municipaux.

C'est pourquoi nous émettons le souhait que la Ville mette en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires d'une part à la diffusion des réunions publiques (participation passive), comme le conseil municipal, et d'autre part à la tenue de réunions publiques en mode hybride où le débat et l'échange ont toute leur place (participation active).

## **M. le maire**

Merci, Monsieur Dessanges.

Je vais demander à Mme Brault de nous dire ce qu'elle en pense.

## **Chantal BRAULT**

Je pense que cette obsession de la transparence laisserait entendre que nous sommes tout sauf transparents. Or, ce n'est évidemment pas ce que nous en pensons. Mais nous allons essayer de comprendre pourquoi il est tellement intéressant de pouvoir proclamer par une retransmission tout ce que l'on dit ici. Il est vrai que le public est très peu nombreux. S'il avait vraiment envie de vous entendre, il serait présent en nombre. Mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Plus de 146 vues pour le conseil municipal du mois de décembre. Ce n'est pas beaucoup plus de 146, puisque c'est 147 vues. Il s'agit par ailleurs d'une vue d'ensemble. Les vues sont ainsi comptabilisées en dehors du live. Une même personne peut en outre cliquer à plusieurs reprises et ainsi être comptabilisée plusieurs fois. Cela dit, sur les derniers conseils municipaux, nous avons relevé 46 ou 47 vues, ce qui est très peu.

Quand on fait la moyenne de tout cela, on constate qu'il y a assez peu d'intérêt porté à nos débats.

Vous avez beaucoup parlé de vos électeurs et de vos engagements. Nous sommes tous engagés pour nos électeurs et nous leur rendons compte conseil municipal après conseil municipal, dont nous retransmettons par écrit les comptes rendus au mot près. Chacun peut en prendre connaissance. Il est vrai qu'il n'y a pas le son et qu'il n'y a pas les tonalités sur le procès-verbal, mais tout y est et la transparence est bien là.

Ce chiffre est d'autant plus désastreux que les annonces que nous faisons de ces réunions dans nos réseaux se comptent par centaines.

Il y a également des coûts à tout cela, car si l'on veut diffuser l'ensemble de nos séances du conseil municipal, il faut compter environ 12 000 euros. Cela peut être un peu plus ou un peu moins selon le nombre de séances retransmises.

Monsieur le Maire, eu égard à ce que nous avons entendu, à la fidélité des procès-verbaux transmis, au faible nombre de vues des retransmissions et au coût que cette retransmission représenterait, je pense qu'il n'est pas nécessaire d'envisager d'investir dans la diffusion des séances du conseil municipal.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Cette proposition nous paraît intéressante s'agissant des réunions diverses et variées qui pourraient être diffusées, mi en présentiel, mi via internet, au moins pour certaines d'entre elles, comme le comité des transitions. C'est quelque chose qui pourrait être intéressant, car cela concerne tout le monde.

Pour le conseil municipal, vous vous êtes engagé à prévoir sa retransmission sur Internet dans le courant 2022. Il serait bon que cela puisse être mis en pratique. Cela aurait pour conséquence d'obliger à utiliser cette salle polyvalente Erwin-Guldner beaucoup plus fréquemment avec les moyens techniques adéquats.

Je me posais la question de savoir si la proposition de M. Dessanges n'était pas due à l'influence des débats télévisés en mode hybride, avec quelques personnes sur le plateau, mais également une retransmission en direct sur Internet. C'est sans doute un effet de mode, mais pas seulement.

Je crois qu'il faut quand même faire des efforts en la matière et je ne partage pas vraiment l'opinion de Mme Brault sur le sujet. En réalité, si l'on n'initie pas quelque chose de ce type, on ne parviendra pas à intéresser les gens à nos débats. Ce n'est que très progressivement par la diffusion de nos débats dans le cadre de cette assemblée et par la diffusion d'autres débats qui ont lieu à Sceaux, que nos concitoyens pourront s'y intéresser davantage. Évidemment, le nombre de vues n'est pas aujourd'hui suffisant, mais je pense qu'avec tous les moyens désormais à notre disposition, il serait possible d'intéresser nos concitoyens, à condition de bien présenter les choses et de leur montrer

en quoi ces débats peuvent les intéresser. Beaucoup plus de personnes s'intéresseraient alors aux échanges que nous pouvons avoir sur toutes sortes de questions. C'est la raison pour laquelle nous voterons favorablement la motion de M. Dessanges.

### **Liliane WIETZERBIN**

Je suis assez surprise de ce que j'entends dans la bouche de Mme Brault. On est juste en train de parler – et je remercie mon collègue d'avoir déposé cette motion – d'un acte de démocratie assez simple à matérialiser. On est dans un monde où les citoyens se désengagent de l'acte politique. Pouvoir être transparent sur ce qui se dit dans un conseil municipal et être informé autrement qu'en lisant les 158 pages du procès-verbal pour aller directement au sujet intéressant et n'y passer que 10 minutes chez soi ou le week-end en rentrant, à des moments déportés des réunions, semble tout à fait accessible et vertueux. C'est effectivement une habitude à prendre, mais c'est aussi une preuve de modernité et de transparence. Et ce serait tout à l'honneur de la ville de Sceaux de l'appliquer.

Monsieur le maire, nous vous l'avions demandé et je me souviens que vous vous étiez engagé à réaliser les travaux dans cette salle à l'été prochain. Qu'en est-il ? C'était pour moi quelque chose qui avait été acté.

### **M. le maire**

Pour moi aussi. Malheureusement, la réalisation de travaux dans cette salle est plus complexe que ce que nous pensions, notamment en raison des cloisons qu'il faudrait démonter. L'étude n'est pas assez avancée pour que les travaux puissent se faire cet été. Or les travaux ne peuvent avoir lieu que l'été, car cela nécessite d'immobiliser la salle pendant un certain temps. Et contrairement à ce que semble dire M. Szykowski, cette salle est utilisée pratiquement tous les jours. Nous avons toujours pour objectif de l'équiper. Il faut installer une régie et rééquiper totalement la salle sur le plan audio-visuel et nous ne pourrons pas le faire cette année.

### **Chantal BRAULT**

Beaucoup de communes autour de nous ont arrêté cette diffusion par Internet.

### **M. le maire**

Nous passons au vote sur cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La majorité est défavorable à cette motion. La majorité n'est ni démocrate ni moderne.

**Liliane WIETZERBIN**

Je ne comprends pas pourquoi vous êtes défavorable alors que vous venez juste de dire qu'il s'agit d'un problème logistique et non pas d'un problème de fond.

**M. le maire**

Nous sommes défavorables à le faire maintenant.

*La motion est rejetée à la majorité avec 7 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 26 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix).*

**XVII- QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a pas de questions diverses.

**XVIII-COMMUNICATIONS DU MAIRE****M. le maire**

Je souhaitais juste vous informer de la fermeture de notre centre de vaccination commun Antony/Bourg-la-Reine/Sceaux le 26 mars au soir, avec évidemment l'accord du préfet, comme un grand nombre de centres de vaccination.

Ce centre a effectué 96 000 injections, ce qui est tout de même pas mal, les trois communes réunies représentant 100 000 habitants. S'agissant de Sceaux plus spécifiquement, plus d'une centaine d'agents ont contribué au fonctionnement de ce centre soit par téléphone, soit sur place. Cela a été une très belle réussite de collaboration entre nos trois communes.

**XIX- DÉCISIONS DU MAIRE**

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

**XX- QUESTIONS ORALES****Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI****Philippe SZYNKOWSKI**

Voici donc le libellé de cette question qui rappelle les débats que nous avons eus il y a quelques minutes : la ville de Sceaux et les réfugiés ukrainiens.

La tragique invasion de l'Ukraine par la Russie a déjà entraîné l'exil de plus de 3 millions de personnes, dont plus de 18 000 sont arrivés en France avec un grand nombre de femmes et d'enfants puisque les hommes sont mobilisés contre les agresseurs. 100 000 réfugiés sont attendus à terme. On sait que Sceaux est ville amie des enfants et soutient les actions de l'UNICEF qui appelle à l'aide. Beaucoup de colis ont déjà transité par la mairie pour transfert vers l'Ukraine grâce à la générosité de la population scéenne et chacun ne peut que s'en réjouir.

En principe, les réfugiés sont orientés vers la préfecture des Hauts-de-Seine qui centralise leur gestion et notre Ville met en avant, à travers l'action Sceaux-lidarité Ukraine, l'accueil proposé notamment par la communauté ukrainienne qui y réside. Cela implique aussi l'accompagnement pour l'inscription des enfants dans les crèches et écoles, l'apprentissage accéléré du français, l'APL pour la famille, la location pour demandeurs d'asile, etc.

Mais la municipalité n'évoque pas explicitement la possibilité d'attribuer aux réfugiés, vu l'urgence et les besoins, pour une durée à déterminer, des logements disponibles de la Société Publique Locale Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat ni non plus des réservations dont la Ville bénéficie en garantissant les prêts des organismes HLM. Certes, cela peut ralentir les attributions de logements trop longtemps attendus. Pourriez-vous nous indiquer vos éventuels projets d'aide aux réfugiés sur le parc immobilier de la ville ? Une action multi-partenariale avec les autres communes, l'État, le Département, nous semblerait importante pour assurer le financement commun de mesures de ce type en parallèle des actions privées.

Déjà en 2015, lors de l'exil vers l'Europe d'un million de Syriens, la Ville avait été à juste titre critiquée pour n'avoir prévu que très peu d'appartements pour les loger.

Et puis désormais, on sait que les guerres, le changement climatique, les deux parfois liés, entraînent et entraîneront des déplacements massifs de populations. Sceaux, dans la mesure de ses moyens, devra y prendre toute sa part, imaginer les solutions d'accueil provisoires à court terme ou pérennes au long cours pour celles et ceux qui fuient la terreur ou des conditions climatiques devenues insupportables.

Je vous remercie de vos observations.

**M. le maire**

Cher Monsieur, au vu de votre question, je voudrais d'abord rétablir certaines vérités. Lors de l'arrivée des Syriens en France, notre ville a rénové et proposé la mise à disposition de plusieurs logements. Ces rénovations ont d'ailleurs eu lieu avec le soutien de la région Île-de-France. C'était avant les élections régionales de 2015. Et la majorité régionale de l'époque avait voté un crédit pour aider les communes à rénover les logements qui étaient proposés aux Syriens. Quatre logements ont ainsi été mis à la disposition des réfugiés syriens, mais le préfet a souhaité les orienter vers un gros centre d'accueil plutôt que vers des logements disséminés. J'ai trouvé cela pour le moins étrange, mais c'est ainsi. D'autant plus que des associations comme le Secours catholique et la Croix-Rouge s'étaient également mobilisées pour accueillir quelques réfugiés. Nous pouvions le faire et nous avons tout ce qu'il fallait pour le faire. Je n'ai donc pas le souvenir que la Ville ait été critiquée. Monsieur Szykowski, ce n'est pas bien d'abîmer ainsi l'image de la ville. Vous ne vous êtes pas suffisamment renseigné. Je ne suis d'ailleurs pas certain qu'en 2015, vous vous intéressiez vraiment à ce qui se passait au conseil municipal.

S'agissant maintenant des personnes venant d'Ukraine pour fuir la guerre, je vous précise que notre commune est confrontée à une situation particulière dans la mesure où un nombre significatif de Scéens d'origine ukrainienne y résident. Se pose donc la question de l'accueil des membres de leur famille. Un certain nombre de Scéens ont proposé des solutions d'hébergement pour les Ukrainiens qui arrivent sur notre territoire en réponse à notre appel Sceaux-lidarité Ukraine. Des Ukrainiens scéens ont par ailleurs proposé d'apporter leur concours à l'accueil de leurs compatriotes. Une permanence se tient tous les vendredis de 10 heures à midi à la mairie avec les Ukrainiens de Sceaux pour traduire et un agent municipal pour les aider dans leurs démarches, sans se substituer à l'État, mais juste pour accompagner. Nous organisons par ailleurs une réunion tous les 15 jours. Il y a aussi toute la diffusion d'informations par la boucle WhatsApp spécifique.

Pour ce qui concerne les bailleurs sociaux, des contacts ont été pris avec chacun de ceux situés sur notre territoire. Des accords de principe ont été émis et nous attendons la concrétisation s'agissant de Hauts-de-Seine Habitat. Je vous informe par ailleurs que Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat n'est pas une société publique locale, auquel cas tous les actionnaires seraient exclusivement publics. Il s'agit d'une société d'économie mixte dont les actionnaires sont en partie publics et en partie privés. En l'occurrence, l'actionnariat de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat est composé à 85 % des villes de Sceaux (51 %) et Bourg-la-Reine (34 %), le reste provenant de la CDC et de SEQENS.

La mise à disposition de logements ne peut être réalisée directement, car ces organismes doivent généralement faire appel à des structures dites d'intermédiation locative comme Habitat et Humanisme qui prend des logements en location et assure l'accompagnement de leurs occupants, même si tous n'en ont pas forcément autant besoin les uns que les autres. Ces intermédiations sont assez complexes à mettre en œuvre et nécessitent un délai. La mise en place de ces solutions s'effectue en tout état de cause sous l'égide de l'État. De nombreux hébergeurs s'étant mobilisés Sceaux, le 24 mars 2022

en réponse à notre appel, des solutions au moins transitoires peuvent être mises en place avec les familles chez des particuliers qui ont un peu de place. Et nous en sommes heureux et reconnaissants à l'égard des familles concernées qui sont amenées à réaliser de nombreuses formalités plus ou moins au point et précises.

Considérant que l'effort collectif sera probablement de longue durée et qu'il convient de s'assurer d'un accueil qualitatif dans la durée, surtout pour les familles et les enfants, nous recherchons les meilleures accommodations présentant de surcroît des garanties de sécurité tant pour l'hébergeur que pour la personne hébergée.

### **Question orale de Mme Maud BONTE**

#### **M. le maire**

La question suivante est la question de Mme Bonté qui a posé une question courte. C'est bien, parce que beaucoup de questions sont en fait des espèces de tribunes. Or les questions orales ne sont pas faites pour cela. Je me permets de le répéter.

#### **Maud BONTE**

Je vous remercie.

Il s'agit d'évoquer la construction située sous la crèche Albert 1<sup>er</sup>.

Monsieur le maire, pouvez-vous rassurer les riverains proches de la construction de 72 logements : de nombreux désordres sont liés à la démolition de l'existant.

Les bâtiments détruits ont pulvérisé une grande quantité de poussière épaisse de béton visible sur les voitures. La destruction du bunker créera aussi de la pollution. Les riverains en ont subi les conséquences sur le plan respiratoire.

Également, le désamiantage s'est fait sans information auprès des riverains. Une inquiétude se fait jour sur la circulation relative à l'entrée et à la sortie des véhicules du sous-sol.

Pourriez-vous apporter des réponses concrètes à ces préoccupations ? D'autant que M. Nacarat, que je ne connaissais pas, a dû avoir mon adresse, car il vient de m'écrire que tout est à jour du côté de l'expert. Or, nous n'avons pas le rapport de l'expert.

#### **M. le maire**

Ce n'est pas M. Nacarat. C'est la société qui s'appelle Nacarat, mais peu importe. Quant à votre adresse, Madame Bonté, permettez-moi de vous dire qu'à Sceaux, vous jouissez d'une certaine notoriété et que par conséquent nul n'ignore votre adresse, y compris votre adresse Internet. Vous en avez d'ailleurs plusieurs.

**Maud BONTE**

Vous me flattez.

**M. le maire**

Je vous en prie.

Que dire sur cette affaire ? D'abord, les riverains proches de la construction ne sont pas spécialement inquiets, sinon ils m'en auraient parlé. Un seul m'en a parlé et je lui ai répondu à peu près ce que je vais vous répondre.

Votre méthode consistant à affirmer des informations fausses de nature à susciter l'inquiétude de certains de nos concitoyens n'est tout de même pas très responsable. Vous mettez en cause publiquement des entités juridiques et pouvez donc être amenée à être vous-même mise en cause pour des affirmations mensongères, voire diffamatoires.

Je précise s'agissant du chantier Albert 1<sup>er</sup> que les démolitions sont intervenues à la fin de l'année 2021 et que les riverains en ont été informés par lettre. Un expert judiciaire a été nommé chargé de veiller à la mise en place des protections spécifiques pour les riverains. Un plan de retrait de l'amiante a été mis en place et sa mise en œuvre contrôlée. J'ajoute qu'il n'est pas prévu actuellement de modifier le plan de circulation du quartier. Nous observons généralement que les flux de véhicules émanant des résidences sont très faibles. Les aménagements de l'espace public dans ce secteur ont été conçus pour pacifier la circulation et prendre en compte les flux, notamment piétons, vers la crèche. Nous resterons donc sur ces principes d'aménagement.

**Question orale de M. Fabrice BERNARD****Fabrice BERNARD**

C'est une question sur l'Ukraine qui recoupe très largement celle posée par M. Szykowski et à laquelle vous avez déjà apporté des réponses. Je vais donc vous la lire très rapidement.

Comme nous le savons tous, le conflit décidé par la Russie s'installe en Ukraine.

Les populations civiles sont de plus en plus touchées.

Les actions menées par les villes rencontrent un large écho dans la population, mais connaissent aussi déjà des limites : objets collectés non indispensables et rejetés par les associations ou collectes parfois interrompues, car trop importantes, comme c'est le cas à Antony.

Aujourd'hui malheureusement le conflit se durcit : des villes importantes sont assiégées et bombardées et la position russe demeure inflexible.

Aussi dans ce nouveau contexte, les pays et les villes s'impliquent davantage en marquant plus fortement leur solidarité avec le peuple ukrainien et son gouvernement. Certaines collectivités ont

ainsi décidé un jumelage avec une ville ukrainienne. Ainsi depuis une semaine, les villes de Cannes et Bourges ont décidé un tel jumelage. La ville de Sceaux pourrait-elle engager une telle démarche ?

Enfin, et comme je vous l'ai déjà écrit le 3 mars dernier, la Ville pourrait-elle mettre à disposition des réfugiés un ou plusieurs logements ? À ce jour, près de 5 000 solutions de logement de ce type seraient déjà proposées par les villes et villages de France : gymnases par exemple, mais aussi propriétés des communes. Exemple : la ville de Laval propose une dizaine de logements.

Je vous remercie.

### **M. le maire**

La question posée par M. Szyrkowski a été l'occasion de rappeler ce qu'il en est de la mobilisation de logements à Sceaux pour l'accueil d'Ukrainiens. Et nous en avons parlé à propos de la délibération sur l'octroi de la subvention à l'UNICEF.

S'agissant des jumelages, les villes qui ont d'ores et déjà annoncé de nouveaux accords avec des villes ukrainiennes sont libres de le faire. Notre priorité est aujourd'hui d'accompagner les familles ukrainiennes de Sceaux dans l'accueil de leurs proches, puisque ceux-ci sont confrontés à de véritables drames humains et sont évidemment inquiets pour leurs enfants. La question du jumelage n'est pas une priorité à ce jour eu égard aux villes ukrainiennes, souvent fortement impactées par la guerre.

Notre solidarité avec le peuple ukrainien est réelle et sincère et se traduit par un engagement qui ne nécessite pas d'afficher des partenariats ne reposant pas sur une collaboration bilatérale avec une ville ukrainienne qui ne peut être véritablement établie dans le contexte actuel. J'entends bien évidemment la question du symbole. J'ai rencontré le 7 mars dernier à Nantes des présidents d'associations d'élus locaux français et nous avons eu à cette occasion des échanges en visio avec le maire de Kiev, car l'association des communes ukrainiennes est membre du Conseil des communes et régions d'Europe, même si l'Ukraine n'est pas dans l'Union européenne. Et nous avons en 2019 organisé un symposium avec la Pologne et l'Ukraine.

Quant au logement, vous évoquez la mise à disposition de gymnases. Ce n'est pas une bonne réponse. Ce sont des gens qui arrivent avec des enfants. On parlait des Syriens tout à l'heure. Il y avait quelques familles, mais également beaucoup d'hommes. En l'occurrence, ce sont des femmes et des enfants pour l'essentiel. Il leur faut donc un logement autonome très rapidement. C'est ce que nous essayons de faire. Et nous faisons du mieux possible. N'est-ce pas, Monsieur Lancrenon ?

**Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN****Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, la rue du Lycée a été récemment fermée à la circulation engendrant d'importantes difficultés de circulation pour les automobilistes, en particulier sur le boulevard Colbert et les rues adjacentes. Cette situation suscite l'incompréhension de nombreux Scéens et le sentiment qu'un privilège a été accordé à quelques riverains au détriment du reste de la population ou d'autres quartiers. Aucune information n'a été donnée aux Scéens, aucune concertation menée.

Nous souhaitons donc connaître les raisons sous-jacentes à cette décision. Nous souhaitons également savoir s'il s'agit d'une expérimentation et si une extension à d'autres quartiers est envisagée.

Enfin, nous aimerions être éclairés sur le schéma à long terme de circulation dans laquelle elle s'inscrit.

**M. le maire**

Merci. Il me semble avoir déjà expliqué les motivations d'expérimentation du changement de circulation dans le secteur de la rue du Lycée et de la rue Achille Garnon. S'agissant des schémas de circulation, je rappelle donc notre ligne de conduite adoptée depuis déjà de nombreuses années. Celle-ci repose sur le principe de la hiérarchisation des voies. Le trafic de transit doit emprunter les voies départementales et les voies communales sont affectées à la circulation de desserte locale. C'est dans cette optique que se réalise actuellement l'expérimentation de réorganisation de la circulation dans le quartier de la rue du Lycée et de la rue Achille Garnon.

D'autres rues ont fait l'objet de mesures similaires dans le passé, notamment dans le quartier Robinson, et ont connu aussi une période compliquée. Mais les choses se sont normalisées. Et d'autres voies sont susceptibles de l'être dans le futur pour le même motif. J'ai d'ailleurs d'ores et déjà reçu des demandes d'autres quartiers en ce sens.

**Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES****Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire.

C'est une question orale sur les dispositifs de qualification de trafic routier installés dans certaines rues de Sceaux.

Certains d'entre nous ont constaté ces dernières semaines la présence de dispositifs visant à caractériser le trafic routier sur de nombreuses rues du centre-ville de Sceaux. Les rues ainsi concernées par cette campagne de mesures comprennent les rues du quartier Lakanal où la

circulation a été récemment modifiée, les grands axes RD 60 et RD 67, depuis le boulevard Colbert jusqu'à la rue Houdan et l'avenue de Fontenay.

À toutes fins de clarification, je rappellerai ce qu'est un dispositif de comptage du trafic routier. Il s'agit d'un boîtier doté de nombreux capteurs et posé sur le trottoir auquel sont reliés deux câbles ou tubes fixés sur l'ensemble de la chaussée qu'ils traversent perpendiculairement au trafic de voitures. Ce dispositif enregistre soit par variation du champ magnétique, soit par impulsion d'air à travers des tubes posés sur la chaussée le passage d'un véhicule sur une voie de circulation. Les données de trafic ainsi collectées ont une précision de plus ou moins 1 à 5 % sur les débits et de 5 à 10 % sur les vitesses, selon les constructeurs de compteurs.

Nous aimerions connaître la durée et les objectifs de cette campagne de mesures, les modalités de partage des résultats.

Nous aimerions aussi connaître la raison pour laquelle les rues Charles Péguy, Bertron, Joffre et Desgranges n'en ont pas été équipées. Ces rues n'ont pourtant pas été conçues pour supporter un trafic routier important. Pourtant, elles sont déjà utilisées comme itinéraires de délestage du centre-ville. Les riverains se sont inquiétés d'une augmentation de vitesse des véhicules empruntant ces voies depuis le début de l'année.

Enfin, nous aimerions savoir pourquoi un certain nombre de rues aux abords de la Place de Gaulle n'ont pas été équipées. Ceci nous paraît être en contradiction avec l'une des conclusions du rapport de l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public routier départemental situé rues Houdan et Voltaire. Celui-ci recommandait d'étudier les impacts du projet sur le report éventuel du trafic de la rue Voltaire vers les voies communales limitrophes.

### **M. le maire**

D'abord, je vous remercie, Monsieur Dessanges, de nous avoir expliqué en quoi consistait un dispositif de comptage du trafic routier. J'ai évidemment immédiatement transmis cela à l'administration, afin de parfaire sa formation.

En réponse à votre question, je veux donc vous préciser que ces dispositifs de comptage sont en effet installés dans le but d'établir l'état du trafic dans certaines rues. C'est ainsi le cas dans et aux abords immédiats du secteur Lycée/Garnon où est actuellement expérimentée une réorganisation des circulations. Les résultats de ces comptages n'ont pas encore été remis à la Ville, mais cela ne saurait tarder. D'autres dispositifs ont été installés dans la même période de temps sur diverses voies de la ville, rue de la Marne, rue de Bagneux, soit suite au signalement de riverains quant à une circulation qui serait trop dense ou trop rapide, soit en liaison avec des projets de réaménagement.

En ce qui concerne la rue Bertron et le quartier Robinson, il ne m'a pas été transmis de demandes particulières, mais pourquoi pas. Des comptages avaient en tout cas été réalisés lors de la Sceaux, le 24 mars 2022

réorganisation de la circulation en 2010. Il n'est pas paru nécessaire de les actualiser, mais on peut tout à fait le faire.

Je précise que des comptages ont récemment été réalisés par la société Alyce en guise de test d'un nouveau matériel sur la rue de Fontenay et la RD920. Ces comptages n'ont pas été commandés par la Ville. Les résultats seront communiqués aux exploitants de ce domaine routier, à savoir le département des Hauts-de-Seine et l'établissement public interdépartemental des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

S'agissant des voies qui bordent la place du général de Gaulle, je vous rappelle que celles-ci ont un statut départemental. Ce sont donc les services de cette collectivité qui interviennent sur les questions de circulation.

### **Question orale de Mme Christiane GAUTIER**

#### **Christiane GAUTIER**

Ma question porte sur la politique vélo de la Ville.

Le baromètre de la FUB, Fédération des Usagers de la Bicyclette, vient de publier le résultat de sa troisième enquête depuis 2017.

En 2021, avec presque deux fois plus de contributions par rapport aux éditions précédentes, Sceaux se maintient à la première place sur le podium des Hauts-de-Seine, mais connaît la plus forte régression des communes franciliennes entre 2019 et 2020. Sceaux obtient ainsi la note D, moyennement favorable contre les notes B en 2019 et A en 2017.

Visiblement ce qui était satisfaisant hier ne l'est plus aujourd'hui.

Les mentalités ont évolué grâce à la mise en place du Plan vélo national en 2018 qui reconnaît l'importance du vélo comme moyen de transport et donne les moyens financiers d'aménager des pistes cyclables de qualité, seules à même de garantir la sécurité et d'encourager la pratique du vélo. De plus, grâce aux coronapistes, les cyclistes ont pu observer qu'en quelques semaines, il était possible de sécuriser leurs parcours.

Concernant les résultats de Sceaux, si circuler à vélo est sécurisant sur les voies résidentielles (note B), circuler à vélo est considéré comme très dangereux pour les enfants et les personnes âgées (note F), traverser un carrefour ou un rond-point est toujours dangereux (note E), tandis que le sentiment d'insécurité domine sur les axes principaux de la ville (note D), avec une plus grande sécurité en centre-ville sur la D 60.

Les cyclistes scéens ont ainsi exprimé leur attente de plus de sécurité de la part de la ville.

C'est aussi ce qu'ont exprimé les signataires des deux pétitions en ligne en faveur des pistes cyclables sécurisées sur la D 60, puis sur les départementales de Sceaux.

Notre groupe Sceaux Ensemble a été le seul à défendre les pistes cyclables sécurisées sur les axes principaux de la ville alors que la majorité défendait au contraire la cohabitation des vélos et des voitures sur les mêmes voies et ne prévoyait pas la création de pistes cyclables dans le Plan vélo 2021–2026.

Nous sommes heureux toutefois de constater que vos positions ont évolué dans notre sens avec le vœu émis en conseil municipal le 3 février 2022 que soient réalisées des pistes cyclables sur la D 63 et la D 77.

Sachant que les Scéens souhaitent davantage de sécurité pour circuler à vélo, pour eux-mêmes, leurs enfants et leurs aînés, de quelle manière envisagez-vous de tenir compte de la demande de sécurité exprimée par le baromètre de la FUB ?

Envisagez-vous dorénavant de revoir votre position concernant la réalisation de pistes cyclables sécurisées sur les axes principaux de la ville ?

Envisagez-vous de revoir le projet centre-ville qui, en l'état, ne permet pas de réaliser une piste cyclable sécurisée et continue sur la D 60 ni sur la D 67 ?

Je vous remercie, Monsieur le maire.

### **M. le maire**

Chère Madame, en réponse à votre question, j'observe qu'il est nécessaire que nous explicitions notre politique en matière de déplacements. Je me réjouis d'ailleurs que vous ayez évolué sur la question des pistes cyclables. Au départ, il fallait en mettre partout. Maintenant, il ne faut plus en mettre que sur les départementales, ce avec quoi nous sommes d'accord, sauf que les départementales sont gérées par le Département. Il y a d'ailleurs des rencontres très régulières sur le sujet, notamment dans le cadre du RER V, car aujourd'hui, tout le monde s'occupe du vélo. Il y a d'ailleurs peut-être un peu trop de monde qui s'occupe du vélo, ce qui crée un peu de confusion entre les uns et les autres. Mais peu importe. Bravo pour votre évolution sur les pistes cyclables.

Comme vous l'avez noté, des actions sont initiées et conduites par la Ville pour promouvoir l'usage du vélo en ville. Nous avons à cet effet soumis un Plan vélo actualisé au conseil municipal. Néanmoins, si l'usage du vélo est largement plus favorable que celui de la voiture et est donc à favoriser, il ne s'agit pas pour l'équipe municipale de considérer que ce moyen de déplacement doit primer sur l'ensemble des considérations relatives à la circulation. Ce qui est en jeu, c'est le partage de l'espace public dans les mobilités quotidiennes avec pour objectif de favoriser des modes de déplacements actifs.

Notre ville s'est vue décerner le label « Ville prudente » au regard de son engagement global sur la question des mobilités actives. Notre objectif n'est donc pas de créer des autoroutes à vélos, dont le fonctionnement serait au détriment de l'usage de l'espace public par les piétons.

S'agissant du secteur de la place du général de Gaulle, ainsi que nous l'expliquons à la Maison du projet, il s'agit d'abord de permettre une extension du centre-ville commerçant en créant des surfaces favorisant la convivialité. Ce secteur de projet permettra de remettre de l'urbanité entre la rue piétonne et la partie ouest de la ville.

Notre ville se veut une ville pour tous, quels que soient son âge et sa capacité de déplacement, une ville du quart d'heure où un ensemble d'activités peuvent être pratiquées avec des déplacements doux et actifs sur des temps courts, une ville où les marcheurs sont à prendre véritablement en considération – ce qui devrait vous plaire – en particulier dans les secteurs où se déploient différentes activités culturelles, commerciales, tiers-lieux, etc.

Je vous remercie. La séance est levée.

*La séance du conseil municipal est levée à 0 h 18.*